

0590122M
ACADEMIE DE LILLE
LYCEE POLYVALENT VALENTINE LABBE
41 RUE PAUL DOUMER
59563 LA MADELEINE CEDEX
Tel : 0320630263

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : procès verbal du 7 novembre 2023

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 42
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 22/11/2023
Réuni le : 30/11/2023
Sous la présidence de : Caroline Bertolotti
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte
Pièce(s) jointe(s)
☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :
le procès verbal du 7 novembre 2023

Résultats du vote	
Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

PV du Conseil d'administration - Mardi 07 novembre 2023

Membres présents : 23

Secrétaire : SALGAROLO Lucie

1- Installation CA

Mme BERTOLOTTI, chef d'établissement, procède à l'installation du CA.

2- Adoption PV du CA du 29/06/2023

Voté à l'unanimité

3- Commissions – comité de liaison UFA (Unité de Formation par Apprentissage)

M. DELEVAL DDF, présente les membres qui participent à 1 à 2 comités de liaison par an pour dresser un bilan de l'UFA. On compte 94 CAP et 21 BTS dans l'UFA à ce jour. Sont membres désignés du comité de liaison Mme BERTOLOTTI (dir. De l'UFA), Mme DELEPIERRE (Gestionnaire), Mme BOYS et M. FOUQUET (IEN de la filière), M. DELEVAL (DDFPT), Mme HEBERT (Représentante d'employeurs), Mme DELBERGHE et M. QUINOT (représentants des enseignants) ; et comme membres invités : M. DERQUENNE (directeur CFA académique) et M. ROGEZ (représentant du Conseil Régional).

Mme BERTOLOTTI, présente les formations par apprentissage qui sont réalisées dans le cadre du GRETA au sein du lycée.

M. PRUVO, professeur universitaire au CHU de Lille, remercie les membres du lycée Valentine Labbé pour la qualité de formation des apprentis qui interviennent dans les structures hospitalières.

4- Composition des diverses commissions

5- Affaires financières : DBM, contrats et conventions, tarifs SRH-forfaits internat

- Mme DELEPIERRE présente les conventions.

M. DELEVAL, DDF, présente le projet de partenariat avec le CCAS de la ville de Mons en Baroeul et Mme RABIHOUI, étudiante, apporte des précisions sur le projet.

Mme BERTOLOTTI présente une convention PFMP pour laquelle il a fallu ajouter une allocation lorsque les élèves se rendent en stage en entreprise.

Mme SALGAROLO, représentante SNES des enseignants, s'interroge sur l'absence de présentation du « Projet Voltaire » porté par une enseignante de lettres. Mme BERTOLOTTI explique que le projet ne lui a pas été présenté. Mme DELEPIERRE précise que ce projet était très coûteux.

Voté à l'unanimité

- Mme DELEPIERRE présente les contrats.

Voté à l'unanimité

- Mme DELEPIERRE présente les tarifs du service restauration qui sont votés par la Région HDF.

Mme DELEPIERRE indique qu'il n'y aura pas d'augmentation de tarif sauf pour la 1^e catégorie des commensaux : 3,23 € au lieu de 3,08€ (la Région prévoit une cible à moyen terme de 3,85 €).

Mme SALGAROLO rapporte que la diversité des plats décline depuis l'augmentation des prix des denrées. Mme DELEPIERRE précise que le compte SRH est déficitaire et que M. le Président de Région a rencontré les chefs de cuisine pendant les vacances de Toussaint. Il leur a précisé qu'il était conscient de la difficulté que ces derniers rencontraient suite à l'augmentation des prix depuis plus d'un an et il s'est engagé à financer le service SHR en cas de difficulté sur ce sujet. Les membres du conseil d'administration notent la qualité des services fournis par les personnels de service de restauration.

- Mme DELEPIERRE présente les deux forfaits de l'internat suite à la fermeture du samedi matin.

Voté à l'unanimité

- Mme DELEPIERRE présente les frais de mission modifiés suite à l'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 et fixant les taux des indemnités de mission des personnels lors de déplacements temporaires.

Voté à l'unanimité

6- Vidéo protection halle scientifique

Mme BERTOLOTI présente le système de vidéo protection dans le nouveau bâtiment. Mme BERTOLOTI indique que la vidéo protection a vocation à être généralisée dans l'établissement.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 3

7- Sorties et voyages

- Mme BERTOLOTI présente les sorties scolaires.

Mme RABHIOUI témoigne de la richesse du projet du Festival du film social.

Mme DELEPIERRE précise le CA doit procéder au vote du don supplémentaire de AESCFIVL pour la sortie au Val Joly de l'IFSI.

Voté à l'unanimité

- Mme BERTOLOTI indique ne pas pouvoir présenter de voyages au CA ce soir car le financement n'est pas encore assuré. Si le financement est assuré il pourra être présenté lors d'un prochain CA.

8- Informations diverses

Mme BERTOLOTI rappelle l'investissement des personnels pour le transfert vers le nouveau bâtiment. Des retards s'accumulent et empêchent certains cours de se tenir dans le bâtiment. Les emplois du temps ont été réorganisés, les livraisons de matériels sont en cours d'acheminement. De nombreuses réserves restent à lever pour un fonctionnement du bâtiment.

M. BEVENOT salue le travail des personnels ATRF pour déménager. Une fois le déménagement effectué, des problèmes techniques ont empêché le bon fonctionnement des installations mais progressivement les problèmes sont solutionnés.

Mme LESCUT, représentante SNES, demande si la progression des élèves est freinée. M. BRIDELENCE, représentant SNES, précise que les élèves ont perdu deux mois de manipulation.

Mme BERTOLOTTI apporte des précisions sur les travaux du bâtiment S dont les laboratoires seront transformés en espaces de santé. La réhabilitation ne concerne pour l'instant que le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage. La phase de désamiantage du 1^{er} étage a été réalisée durant les vacances de la Toussaint. Actuellement le 1^{er} étage a été contrôlé et les enseignants ont demandé un contrôle de l'escalier et du 2^e étage. Le bureau Veritas a mené les analyses de ces espaces.

Mme LECOMTE, ATRF, se félicite de l'investissement de son équipe et du comportement des élèves qui se sont montrés respectueux des lieux dans le contexte des travaux.

Mme GORWA, représentante des parents, témoigne de sa satisfaction dans la communication du lycée.

Mme GORWA demande si les messages sont réceptionnés par les parents.

M. GROSSOCORDONE, représentant SNES, indique que l'on peut avoir connaissance des représentants qui n'ont pas activé leur compte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h13.

La Secrétaire de séance



L. SALGAROLO



La Provisure

C. BERTOLOTTI

0590122M
ACADEMIE DE LILLE
LYCEE POLYVALENT VALENTINE LABBE
41 RUE PAUL DOUMER
59563 LA MADELEINE CEDEX
Tel : 0320630263

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 43
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 22/11/2023
Réuni le : 30/11/2023
Sous la présidence de : Caroline Bertolotti
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à AMSTERDAM , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui Nombre: 4

Libellé de la délibération :

Le voyage à Amsterdam et son budget annexé sont validés à la condition que l'effectif complet de 49 élèves + 3 accompagnateurs soient inscrits au voyage soit 293 € par participant

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Suivi de l'acte : Financement des voyages scolaires

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE POLYVALENT VALENTINE LABBE - LA MADELEINE - 0590122M

Emetteur : Conseil d'administration

Thème : Fonctionnement

Type : Acte transmissible

Numéro de l'acte : 43

Année scolaire : 2023-2024

Date de signature : 01/12/2023

Date de transmission : 01/12/2023

Date de réception EN : 01/12/2023

Date d'exécution : 16/12/2023

Action	Date	Acteur	Entité
Création	27/11/2023 07:31:57	Ludivine Delepierre	EPLE
Signature	01/12/2023 16:02:27	Caroline Bertolotti	EPLE
Transmission	01/12/2023 18:25:23	Caroline Bertolotti	EPLE
Démarrage de l'instruction	03/12/2023 11:16:19	Sophie Duhautois	ACL EN



Etablissement : LYCEE VALENTINE LABBE

Adresse :

41 RUE PAUL DOUMER
59110 LA MADELEINE

Acte du Conseil d'Administration -- Financement des Voyages Scolaires budget prévisionnel

Contenu de l'acte

Professeur responsable : MME BOURGMAYER

Destination : ANGLETERRE

Classes concernées :

2ASSP1 / 2ASSP2 / 2SPVL / 1ASSP1 / 1ASSP2 /
1SPVL / TASSP2

Dates :

Du :

Au :

16/01/2024

18/04/2024

Nombre de participants :

49

Nombre d'accompagnateurs :

3

Budget

Dépenses				Recettes			
Transport : VOYAGE CLE EN MAIN				Financement des organismes publics et des collectivités territoriales			
50	élèves	x	293,00 euros = 14 650,00 €	État :	=	0,00 €	
3	accompagnateurs	x	293,00 euros = 879,00 €	Organismes Internationaux :	=	0,00 €	
Hébergement				Collectivités :	=		
0	élèves	x	0,00 euros = 0,00 €	Autres :	=	0,00 €	
0	accompagnateurs	x	0,00 euros = 0,00 €	Financement des associations et partenaires privés			
Entrées				Association de parents d'élèves :	=	0,00 €	
0	élèves	x	0,00 euros = 0,00 €	Foyer Socio-Educatif :	=	0,00 €	
0	accompagnateurs	x	0,00 euros = 0,00 €	Autres :	=	0,00 €	
Frais divers				Financement interne à l'établissement			
	adhesion		54,00 €	Prélèvement sur les réserves de l'EPL :	=		
	écart arrondi		-91,16 €	Contributions entre services : ir accomp + arrondis euros	=	841,84 €	
			= 0,00 €	Participation des familles			
				50 élèves x 293,00 euros = 14 650,00 €			
TOTAL DEPENSES				TOTAL RECETTES			
15 491,84 €				15 491,84 €			

COUT PAR ELEVE

292,30 €

Modalités de Remboursements

Séance

Convoquée le : 22/11/2023

Réunie le : 30/11/2023

Sous la présidence de : BERTOLOTI CAROLINE

Numéro d'enregistrement de l'acte :

Numéro de séance : 2

Année scolaire 2023-2024

Vote

Nb de membres présents en début de séance :

17

Nb de membres présents au moment du vote :

17

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Fait à LA MADELEINE

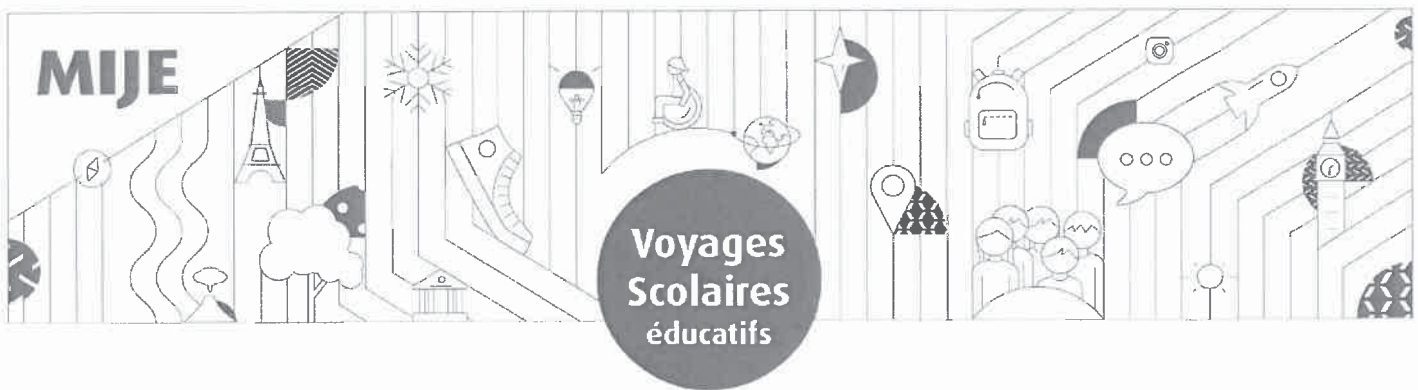
Le 01/12/2023

Signature et
cachet du
CE

De: Joan Bourgmayer <jobour59@gmail.com>
Envoyé: vendredi 20 octobre 2023 11:32
À: ludivine.regniez@ac-lille.fr
Objet: Fwd: 35756 / MME BOURGMAYER / DECOUVERTE D'AMSTERDAM - Devis

----- Message transféré -----

De : **Drissia POUPINEL** <dpoupinel@mije.com>
Date : mar. 17 oct. 2023 à 14:58
Objet : 35756 / MME BOURGMAYER / DECOUVERTE D'AMSTERDAM - Devis
À : <jobour59@gmail.com>



Référence du dossier VFR 35756 33734-4

LYCEE VALENTINE LABBE
41 RUE PAUL DOUMER BP 20226
59110 LA MADELEINE CEDEX
Responsable du séjour:
Mme Joan BOURGMAYER
jobour59@gmail.com

Suivi par:

Drissia POUPINEL - Association MIJE
0142747827
dpoupinel@mije.com
Paris, le 17 octobre 2023

PROPOSITION TARIFAIRE

Madame, Monsieur,

Je vous remercie de la confiance que vous accordez à notre association dont vous pourrez découvrir une présentation en cliquant [ici](#).

Suite à votre demande, vous trouverez ci-dessous, notre proposition tarifaire qui reprend l'ensemble des éléments de votre projet de voyage scolaire éducatif. Vous trouverez, en cliquant [ici](#), l'ensemble de nos CGV et le détails des différentes offres d'assurance annulation.

Je suis à votre disposition pour tout complément d'information ou toute modification que vous souhaiteriez y apporter.

Si cette proposition vous agréee, vous pouvez la valider en cochant la case prévue à cet effet, à la fin de ce mail.

- Option hébergement jusqu'à début novembre 2023

- Option autocar jusqu'au 20 octobre 2023

Dans l'attente de votre retour,
Cordialement.
Drissia POUPINEL

DEVIS

35756 / MME BOURGMAYER / DECOUVERTE D'AMSTERDAM

Jour #1
mardi - 16 avril 2024

AMSTERDAM A PIED ET AU FIL DE L'EAU

- Rendez-vous des participants devant l'établissement à 7h45

Route pour Amsterdam en autocar à 8h

- Arrivée à Amsterdam vers 13h00

- Déjeuner libre

- **MUSEE VAN GOGH**

Visite libre du musée Van Gogh : découverte de l'environnement culturel et artistique de Van Gogh (plus de 200 toiles et dessins).

Durée : 1h

Horaires :

du 25 février au 05 novembre 2023 : 9h00 - 18h00

du 6 novembre au 15 décembre 2023 - du lundi au vendredi : 09h00 - 17h00. Samedi et dimanche : 10h00 - 18h00

du 16 au 31 décembre 2023 : 09h00 - 18h00

www.vangoghmuseum.nl

Musée très demandé : sous réserve de disponibilité.

Visite guidée du Musée Van Gogh : Les étudiants apprennent à connaître Vincent sous la direction d'un guide du musée. Ils entendent des histoires et participent à de nombreuses activités. Ils découvriront également combien de parallèles il existe entre leur propre vie et celle de Vincent van Gogh.

Durée : 1h

Horaires :

du 25 février au 05 novembre 2023 : 9h00 - 18h00

du 6 novembre au 15 décembre 2023 - du lundi au vendredi : 09h00 - 17h00. Samedi et dimanche : 10h00 - 18h00

du 16 au 31 décembre 2023 : 09h00 - 18h00

www.vangoghmuseum.nl

Musée très demandé : sous réserve de disponibilité.

- Accueil et installation au centre de jeunes

Dîner et logement au centre de jeunes

Jour #2
mercredi - 17 avril 2024

LA HOLLANDE TRADITIONNELLE

- Petit déjeuner au centre de jeunes
- Route pour Zaanstad
- **DECOUVERTE DE LA ROUTE ZANOISE**

Le Zaanse Schans est encore une zone habitée: un village dont les maisons remontent aux 17e et 18e siècles et où l'on peut voir des moulins en activité !

- Visite de la Saboterie
- Visite de la fromagerie
- Déjeuner fourni sous forme de panier-repas

- **MAISON ANNE FRANK**

Visite libre de la maison d'Anne Frank : c'est dans la « maison de derrière » que la famille Frank se cacha lors de la 2è guerre mondiale espérant échapper aux rafles de la Gestapo. Outre les expositions permanentes sur la vie d'Anne, la guerre et l'antisémitisme, vous pourrez voir des expositions se rattachant à ce thème - **sous réserve de disponibilités au moment de la réservation**

Durée : 1h30

Horaires : tous les jours : 9h00 - 22h00 - fermé le jour de Yom Kippour

www.annefrank.org

Programme d'introduction et visite libre de la maison d'Anne Frank : En 30 minutes, un des intervenants fera découvrir l'histoire d'Anne Frank dans le contexte de la Seconde Guerre Mondiale et la persécution des Juifs. Grâce à cette intervention, vous serez bien préparé à la visite.

Durée ; 2h00 (30 minutes d'intervention + 1h30 de visite)

Horaires : tous les jours : 9h00 - 22h00 - fermé le jour de Yom Kippour

www.annefrank.org

- Musée très demandé : sous réserve de disponibilité.

Visite guidée de la maison d'Anne Frank : c'est dans la « maison de derrière » que la famille Frank se cacha lors de la 2è guerre mondiale espérant échapper aux rafles de la Gestapo. Outre les expositions permanentes sur la vie d'Anne, la guerre et l'antisémitisme, vous pourrez voir des expositions se rattachant à ce thème **sous réserve de disponibilité au moment de la réservation**

Durée: 1h30

Horaires : tous les jours - 09h00 - 22h00 - Fermé le jour de Yom Kippour

- Dîner et logement au centre de jeunes

Jour #3
jeudi - 18 avril 2024

COTEE MUSEE

- Petit déjeuner au centre de jeunes
- **THIS IS HOLLAND**

Un film à couper le souffle vous procure une vue aérienne spectaculaire des Pays-Bas. Grâce à d'étonnants effets spéciaux projetés sur un immense écran en forme de dôme, vous aurez l'impression de survoler les sites incontournables des Pays-Bas.

Durée: 1h

Horaires: lundi au dimanche : 10h00 - 18h00

www.thisisholland.com

- Déjeuner fourni sous forme de panier-repas
- **PROMENADE SUR LES CANAUX**

Promenade en vedette sur les canaux : visite commentée qui permet de découvrir les canaux encerclant la ville et qui permet d'apprécier pleinement la beauté sobre des maisons les bordant; vous passerez devant la Bourse, la Vieille Eglise, le Palais Royal, le Monument National, le Musée Historique, le « Pont-Levis » de Magere Brug, la Tour de la Monnaie et le marché aux fleurs, la Tour Monterban, la Maison Rembrandt, le Poids Public et la Tour des Larmes

Durée : 60 min

Horaires : tous les jours : 9h30 à 16h00 - Novembre à mars selon les conditions climatiques

- Temps libre
- Départ pour la France à 16h00
- Retour à l'établissement vers 20h00

Le déroulement du programme est donné à titre indicatif et pourra être modifié en fonction des disponibilités dans les monuments, sites et musées.

Tarifs (en €)

SANS ASSURANCE

	Participants	Participants payants	Montant par personne	Montant Global
53 participants payants dont 4 accompagnateurs	53	53	277.81	14,723.93

ASSURANCE INDIVIDUELLE 3%

	Participants	Participants payants	Montant par personne	Montant Global
Forfait valable pour un groupe de 53 participants payants dont 4 accompagnateurs				14,723.70
Assurance Annulation Individuelle (3%)				441.72
TOTAL	53	53	286.14	15,165.42

ASSURANCE INDIVIDUELLE ET GROUPE 5%

	Participants	Participants payants	Montant par personne	Montant Global
Forfait valable pour un groupe de 53 participants payants dont 4 accompagnateurs				14,723.90
Assurance Annulation Groupe (5%)				736.20
TOTAL	53	53	291.70	15,460.10

Attention ! Les tarifs ci-dessus seront recalculés en fonction du nombre exact d'élèves inscrits. La réalisation du voyage aux dates et aux conditions tarifaires indiquées reste soumise à la disponibilité des lieux de visite, des hébergements et des transports dans les classes tarifaires prévues.

Veillez noter que les tarifs calculés sont au plus juste, des écarts dus à des arrondis de décimales sur les prix affichés sont parfois constatés. La facture sera bien établie sur le prix total par personne.

En cas d'erreur manifeste ou de variation tarifaire inopinée, les MIJE se réservent la possibilité de modifier le contenu de cette information préalable à la conclusion du contrat de voyage tant au niveau du prix que du programme.

Adhésion obligatoire

Pour bénéficier des services de notre association reconnue d'utilité publique une adhésion de 54,00 EUR par établissement et par année civile est due. Elle fera l'objet d'une facture séparée.

Ces prix comprennent

- ✓ **LE TRANSPORT A/R** en autocar depuis l'établissement scolaire (péages, parkings, restauration et hébergement conducteur inclus) – **sous réserve de disponibilité au moment de la réservation**
- ✓ **LE LOGEMENT** en centre de jeunes en chambres multiples pour les élèves et en chambres doubles pour les professeurs (supplément à prévoir en chambres individuelles) - (sanitaires privés dans toutes les chambres) – **sous réserve de disponibilité au moment de la réservation**
- ✓ **LA PENSION COMPLÈTE** depuis le 1er dîner suivant l'arrivée jusqu'au déjeuner du jour de départ.
- ✓ **LES ACTIVITÉS ET LES FRAIS D'ENTRÉE** dans les musées ou sur les sites pour les visites prévues au programme et les services de guides pour les visites guidées. NB: une régie doit être organisée par le gestionnaire pour le règlement des visites payables sur place. Au moment du contrat, nous vous indiquerons le montant à prévoir
- ✓ **L'ASSISTANCE RAPATRIEMENT & R.C** (Responsabilité civile, assistance rapatriement et perte, vol de bagages) Résidents UE et DROM/POM
- ✓ **UN SERVICE DE BLOG GRATUIT** administrable depuis votre mobile pour communiquer avec les parents durant le séjour
- ✓ **L'OPTION ASSURANCE - ANNULATION INDIVIDUELS - FORMULE 1** (A souscrire par l'ensemble du groupe : 3 % du montant total facturé)
- ✓ **OU**
- ✓ **L'OPTION ASSURANCE - ANNULATION GROUPE & INDIVIDUELS - FORMULE 2** (5 % du montant total facturé)

Ces prix ne comprennent pas

- X **LES ÉVENTUELLES FRANCHISES DU CONTRAT D'ASSURANCE ET D'ASSISTANCE**
- X **LES ÉVENTUELS FRAIS DE TESTS PCR** pour les voyages à l'étranger
- X **L'ÉVENTUELLE SURCHARGE CARBURANT IMPOSÉE PAR LES AUTOCARISTES**
- X **LES TRANSPORTS LOCAUX (METRO, V.T.C.,...)** sauf indications contraires
- X **LES CAUTIONS ET FRAIS DE CONSIGNES ÉVENTUELS**
- X **LES FRAIS DE BOISSONS** (y compris l'eau minérale en bouteille)
- X **LES REPAS LIBRES**
- X **LES FRAIS DE GUIDES OU DE VISITES SUPPLÉMENTAIRES**

Consulter nos conditions générales de ventes et d'assurances en cliquant [ici](#).

[] Je valide le contenu de cette proposition tarifaire et souhaite poser une option sans engagement contractuel. Les MIJE pourront ainsi s'assurer des disponibilités et établir mon contrat de voyage.

L'association MIJE vous informe que conformément au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 dit règlement général sur la protection des données (RGPD) vous disposez d'un droit d'accès à vos données à caractère personnel, d'un droit de retrait de votre consentement à tout moment, de rectification, d'opposition, de restitution et de suppression de vos données en faisant votre demande [ici](#).

Association MIJE- Voyages scolaires éducatifs & Auberges de jeunesse à Paris

13 boulevard Beaumarchais 75004 Paris - +(33)1 42 74 23 45 - www.mije.com

Association loi 1901 - Reconnue d'Utilité Publique - Immatriculation IM 075100395 - Garantie financière UNAT-FMS - Assureur RC HISCOX
Agrée UNOSEL - Agent IATA - SNCF - Deutsch Bahn -- Agrée Éducation Nationale - Membre affilié à la FFCU

Pensez à l'environnement, merci de n'imprimer ce document que si nécessaire. La zone qui suit est à usage interne pour la gestion dématérialisée de nos documents, merci de n'en pas tenir compte.

PROJETS et SORTIES PEDAGOGIQUES -
2023-2024

DESTINATION	PERIODE	CLASSE ET NOMBRE D'ELEVES	OBJECTIFS	COUT
Le Majestic	24/11/2023 matin 24/11/2023 matin 30/11/2023 matin	30 2 ASSP1 30 2 AEPA1 26 2GT5	Visionnage « l'heure de la sortie »	Dispositif lycéens au cinéma
EHPAD l'Arche Lille	17/11 24/11 8/12 Ap midi	33 1 AEPA Mme Atatri	Projet d'animation « le Noël en EHPAD »	-
Clinique des peupliers Villeneuve d'Ascq	05/12/2023 ap midi	31 1ASSP1 Mme Watine	« ma clinique est fantastique » Faire connaître aux jeunes les secteurs de la santé	-
Banque de France	19/12/2023 ap ,mpidi	24 1EG spé SES	Atelier « la monnaie sous toutes ses formes »	-

Théâtre IDEAL TOURCOING	20/11/2023	10 TST2S4 3 TST2S2 2 T SPCL	Représentation Don Juan	135 € Pass culture
UGC	14/12/2023	34 1eg1 34 1EG2 30 1 ST2S1	Film Napoléon	740 € pass culture

VOYAGE

DESTINATION	PERIODE	CLASSE ET NOMBRE D'ELEVES	OBJECTIFS	COUT
Amsterdam	16 au 18 avril 2024	49 élèves 2 ^e , 1eres, Tales PRO ASSP et AEPA Mme Bourgmayr + 2 autres enseignants	Promenade commentée en bateau sur les canaux Visite de la Maison d'Anne Frank Visite du Musée Van Gogh village historique de Zaanse Schans This is Holland' : Expérience de vol en 5D avec effets spéciaux et simulateurs d'intempéries	292 € avec assurance annulation individuelle et groupe Aide COOP 8€ /jour et par adhérent 876 € frais accompagnateurs budget lycée

0590122M
ACADEMIE DE LILLE
LYCEE POLYVALENT VALENTINE LABBE
41 RUE PAUL DOUMER
59563 LA MADELEINE CEDEX
Tel : 0320630263

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 44
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 22/11/2023
Réuni le : 30/11/2023
Sous la présidence de : Caroline Bertolotti
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le code des collectivités territoriales
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2024
Budget primitif : ☒ [X]
Budget annexe : ☐ []
Pièce(s) jointe(s)
☒ [X] Oui ☐ [] Non Nombre: 10

Résultats du vote	
Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

BIEN_20232024_44_0590122M_231208143219

0590283M

ACADEMIE DE LILLE

RECTORAT ACADEMIE DE LILLE

144 RUE DE BAVAY

59033 LILLE CEDEX

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Budget initial

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE POLYVALENT VALENTINE LABBE-0590122M

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement de l'acte : 44

Année scolaire : 2023-2024

Pour le recteur, et par délégation

Décision : Validation avec observations

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Observation n°1 : Suite aux contrôles opérés par mes services, le budget transmis par vos soins fait apparaître une erreur de compte d'imputation. En effet, le code d'activité 16AED doit être imputée au compte 741150 (SUBV MEN-P230-AED), et non au compte 741160 (SUBV MEN-P230-AUTRE).

BICT_20232024_44_0590122M_231221121156

059007XF

ACADEMIE DE LILLE

CONSEIL REGIONAL DU NORD PAS DE CALAIS

151 AVENUE PRÉSIDENT HOOVER

59555 LILLE CEDEX

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Budget initial

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE POLYVALENT VALENTINE LABBE-0590122M

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement de l'acte : 44

Année scolaire : 2023-2024

Par délégation du Président du Conseil régional

Décision : Validation avec observations

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Observation n°1 : Pouvez-vous nous apporter davantage de précision sur les crédits ouverts sur le service VE «2ARH2324 » et imputés sur le compte de 7442 pour un montant de 5 000 € ?

Suivi de l'acte : Budget initial

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE POLYVALENT VALENTINE LABBE - LA MADELEINE - 0590122M

Emetteur : Conseil d'administration

Thème : Budgétaire et financier

Type : Acte transmissible

Numéro de l'acte : 44

Année scolaire : 2023-2024

Date de signature : 01/12/2023

Date de transmission : 01/12/2023

Date de réception EN : 01/12/2023

Date de réception CT : 01/12/2023

Date d'exécution : 31/12/2023

Action	Date	Acteur	Entité
Création	27/11/2023 07:30:00	Ludivine Delepierre	EPLE
Signature	01/12/2023 16:02:55	Caroline Bertolotti	EPLE
Transmission	01/12/2023 18:25:24	Caroline Bertolotti	EPLE
Réception ACL EN	01/12/2023 18:25:24		ACL EN
Réception ACL CT	01/12/2023 18:25:24		ACL CT
Démarrage de l'instruction	04/12/2023 07:41:01	Sophie Duhautois	ACL EN
Démarrage de l'instruction	08/12/2023 08:29:11	Lasser CHAKER	ACL CT
Signature de l'instruction avec validation de l'acte avec observations	08/12/2023 14:32:39	Franck Pichon	ACL EN
Signature de l'instruction avec validation de l'acte avec observations	21/12/2023 12:12:16	Lasser CHAKER	ACL CT

Académie :
LILLE

Exercice : 2024

MINISTRE : MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Région :
HAUTS-DE-FRANCE

Etablissement : 0590122M

LYCEE POLYVALENT VALENTINE LABBE
41 rue PAUL DOUMER
226
59563 LA MADELEINE CEDEX

Téléphone : 0320630263

Pour le C.A.

BUDGET INITIAL DE L'EXERCICE

Présenté par

Bertolotti Caroline , chef d'établissement

BUDGET INITIAL DE L'EXERCICE

RESULTAT DETAILLE PAR SERVICE			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	OUVERTURES DE CREDITS	PRÉVISIONS DE RECETTES	DIFFÉRENCE RECETTES-DÉPENSES
ACTIVITES PEDAGOGIQUES	872 515.00	810 423.00	-62 092.00
VIE DE L'ELEVE	382 060.00	382 060.00	0.00
ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE	654 554.14	614 282.32	-40 271.82
Total SERVICES GENERAUX (1)	1 909 129.14	1 806 765.32	-102 363.82
SERVICE SPECIAL CAMPUS	100 165.05	100 165.05	0.00
RESTAURATION ET HEBERGEMENT	513 634.36	513 634.36	0.00
Total SERVICES SPECIAUX (2)	613 799.41	613 799.41	0.00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	2 522 928.55	2 420 564.73	-102 363.82
SECTION OPERATIONS EN CAPITAL			
OPERATIONS EN CAPITAL	55 000.00	55 000.00	0.00

LYCEE POLYVALENT VALENTINE LABBE
41 rue PAUL DOUMER
226
59563 LA MADELEINE CEDEX

Région :
HAUTS-DE-FRANCE

ORDONNATEUR : Bertolotti Caroline
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Dupre Jean-Maxence

BUDGET INITIAL DE L'EXERCICE

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
	DEPENSES			RECETTES	
	Proposition du chef d'établissement	Vote du conseil d'administration	Cadre réservé aux autorités de contrôles	Proposition du chef d'établissement	Vote du conseil d'administration
ACTIVITES PEDAGOGIQUES	872 515.00	0.00	0.00	810 423.00	0.00
VIE DE L'ELEVE	382 060.00	0.00	0.00	382 060.00	0.00
ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE	654 554.14	0.00	0.00	614 282.32	0.00
Total SERVICES GENERAUX (1)	1 909 129.14	0.00	0.00	1 806 765.32	0.00
SERVICE SPECIAL CAMPUS	100 165.05	0.00	0.00	100 165.05	0.00
RESTAURATION ET HEBERGEMENT	513 634.36	0.00	0.00	513 634.36	0.00
Total SERVICES SPECIAUX (2)	613 799.41	0.00	0.00	613 799.41	0.00
Total section de fonctionnement (1) + (2)	2 522 928.55	0.00	0.00	2 420 564.73	0.00
			Résultat prévisionnel	- 102 363.82	0.00
			CAF ou IAF	- 102 000.00	0.00
SECTION OPERATIONS EN CAPITAL					
OPERATIONS EN CAPITAL	55 000.00	0.00	0.00	55 000.00	0.00
Total dépenses et recettes inscrites au budget	2 577 928.55	0.00	0.00	2 475 564.73	0.00

LYCEE POLYVALENT VALENTINE LABBE
41 rue PAUL DOUMER
226
59563 LA MADELEINE CEDEX

Région :
HAUTS-DE-FRANCE

ORDONNATEUR : Bertolotti Caroline
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Dupre Jean-Maxence

BUDGET INITIAL DE L'EXERCICE

REALISATION DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE		
---------------------------------------	--	--

Rappel de la section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2 522 928.55	2 420 564.73
	Résultat prévisionnel	-102 363.82

Tableau prévisionnel de financement		
	Emplois	Ressources
Opérations d'investissement	55 000.00	55 000.00
IAF	102 000.00	0.00
Prélèvements sur fonds de roulement	0.00	102 000.00
Total	157 000.00	157 000.00

Montant du fonds de roulement		
Montant au dernier compte financier	Prélèvements déjà autorisés	FDR estimé
278 793.05	61 500.00	115 293.05

BUDGET INITIAL DE L'EXERCICE

PREVISIONS BUDGETAIRES								
Etat des origines de financement								
	Ouvertures de crédits		Prévisions de recettes					
	Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'année N-1	Proposition du chef d'établissement	Rappel des recettes admises au budget initial de l'année N-1	Proposition du chef d'établissement				
				Total	Etat	Région, Dépt, Grpt communes et Autres Coll	Ressources propres	Autres
SECTION DE FONCTIONNEMENT								
ACTIVITES PEDAGOGIQUES	758 786.25	872 515.00	697 286.25	810 423.00	23 000.00	661 080.00	58 379.00	67 964.00
VIE DE L'ELEVE	383 000.00	382 060.00	383 000.00	382 060.00	375 450.00	6 600.00	10.00	0.00
ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE	860 937.38	654 554.14	849 937.38	614 282.32	0.00	560 271.00	54 011.32	0.00
Total SERVICES GENERAUX (1)	2 002 723.63	1 909 129.14	1 930 223.63	1 806 765.32	398 450.00	1 227 951.00	112 400.32	67 964.00
SERVICE SPECIAL CAMPUS	117 116.05	100 165.05	117 116.05	100 165.05	0.00	58 057.05	0.00	42 108.00
RESTAURATION ET HEBERGEMENT	538 820.41	513 634.36	538 820.41	513 634.36	0.00	41 928.00	471 706.36	0.00
Total SERVICES SPECIAUX (2)	655 936.46	613 799.41	655 936.46	613 799.41	0.00	99 985.05	471 706.36	42 108.00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	2 658 660.09	2 522 928.55	2 586 160.09	2 420 564.73	398 450.00	1 327 936.05	584 106.68	110 072.00
SECTION OPERATIONS EN CAPITAL								
OPERATIONS EN CAPITAL	0.00	55 000.00	0.00	55 000.00	0.00	55 000.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL	2 658 660.09	2 577 928.55	2 586 160.09	2 475 564.73	398 450.00	1 382 936.05	584 106.68	110 072.00

Exercice : 2024

Etablissement : 0590122M

LYCEE POLYVALENT VALENTINE LABBE
41 rue PAUL DOUMER
226
59563 LA MADELEINE CEDEX

Page n° 6

Région :
HAUTS-DE-FRANCE

ORDONNATEUR : Bertolotti Caroline
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Dupre Jean-Maxence

BUDGET INITIAL DE L'EXERCICE

SERVICE GENERAL - AP : ACTIVITES PEDAGOGIQUES

Ouvertures de crédits				Prévisions de recettes			
Imputation		Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	Imputation		Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement
Domaine	Activité	Libellé		Domaine	Activité	Compte	Libellé
	0AFI 2324	afi 24 2023 2024			0AFI24	744580	AUT.SUB.ETABS PUB.
	0AFI2223	AFI 24 22-23	18 460.00		0AFIREM	744580	AUT.SUB.ETABS PUB.
	0AFIREM	PAIE FACON AFI 24	100 000.00		0APC	744580	AUT.SUB.ETABS PUB.
	0APC3	IND APPRENTIS RESTAURATION CAP AEPA	6 000.00		0APR	744580	AUT.SUB.ETABS PUB.
	0APC4	IND APPRENTI RESTAURATION BTS	3 000.00		0APR INV	744580	AUT.SUB.ETABS PUB.
	0APC9	IND APPRENTI INTERNAT BTS	2 000.00		0APR FSA	744580	AUT.SUB.ETABS PUB.
	0APR INV	VERSEMENT EQUIPEMENT CFA	40 000.00		0APY	744580	AUT.SUB.ETABS PUB.
	0APS BTS	FSA UFA SANTE BTS	2 000.00	APPR		APPRENTISSAGE	135 002.00
	0APS CAP	FSA UFA CAP	2 000.00		0INT IMRT	744580	AUT.SUB.ETABS PUB.
	0APW1	DENPENSES APPRENTISSAGE CAP AEPA	20 092.00		0REST AS	744580	AUT.SUB.ETABS PUB.
	0APW2	DENPENSES APPRENTISSAGE BTS SP3S	10 000.00		0REST IMR	744580	AUT.SUB.ETABS PUB.
	0APW4	DENPENSES RECEPTION CAP AEPA	100.00		0RESTO AP	744580	AUT.SUB.ETABS PUB.
	0APW5	DENPENSES RECEPTION BTS	100.00			APPRENTISSAGE GRETA	10 000.00
	0APW6	DENPENSES DEPLACEMENT CAP AEPA	750.00		0CORDEES	741800	SUBV AUT. MINISTERES
	0APW7	DENPENSES DEPLACEMENT BTS	500.00		13CDR	741130	SUBV MEN- P141
	0APY BTS	PREMIER EQUIPEMENT BTS	10 000.00		13CDR	741160	SUBV MEN-P230-AUTRE
	0APY CAP	PREMIER EQUIPEMENT CAP	20 000.00		13CDR	741130	SUBV MEN- P141
APPR		APPRENTISSAGE	135 002.00	CORDEE		CORDEES DE LA REUSSITE	24 332.55
	0INT IMRT	AIDES INTERNAT IMRT APPR GRETA	2 000.00		0ERA FSI	744600	SUBVENTIONS UE
	0REST AS	AIDES RESTO AS APPR GRETA	2 000.00		0ERAS GNL	744600	SUBVENTIONS UE
	0REST IMR	AIDES RESTO IMRT APPR GRETA	1 000.00	ERASMU		ERASMUS	16 650.00
	0RESTO AP	AIDES RESTAURATION DEAP	5 000.00			PROD. ACTIONS FORM.	3 000.00
APPR G		APPRENTISSAGE GRETA	10 000.00	GRETA		PARTICIPATION GRETA	3 000.00
	0CORDEES	CORDEES POLITIQUE DE LA VILLE	9 200.00		0GDORAL	746800	AUTRES DONS ET LEGS
	13CDR	Cordées de la réussite	15 132.55		0IMPRO	746800	AUTRES DONS ET LEGS

LYCEE POLYVALENT VALENTINE LABBE
41 rue PAUL DOUMER
226
59563 LA MADELEINE CEDEX

Région :
HAUTS-DE-FRANCE

ORDONNATEUR : Bertolotti Caroline
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Dupre Jean-Maxence

BUDGET INITIAL DE L'EXERCICE

SERVICE GENERAL - AP : ACTIVITES PEDAGOGIQUES

Ouvertures de crédits				Prévisions de recettes			
Imputation				Imputation			
Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent				Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent			
Domaine	Activité	Libellé	Proposition du chef d'établissement	Domaine	Activité	Compte	Libellé
	0FONCOORD	FRAIS FONC COORDO CFA	400.00				
	0FONCT	DEPENSES FONCTIONNEMENT	2 100.00				
	0RECEP	FRAIS RECEPTION	100.00				
	0SORTI	SORTIES DES POLES	900.00				
SOCIAL		POLE SOCIAL	6 600.00				
	0LEULIN	SORTIE LEULINGHEM	351.00				
	0MALLE	MALLE DE SOPHIE	1 860.00				
	0POSTIT	POST IT	1 590.00				
	0PRESAGE	PRESAGE	10 200.00				
	0SOLFA	SOLFA	600.00				
SORTIE		SORTIES	14 601.00				
	13STA	Stages	10 000.00				
STAGE		STAGES EN ENTREPRISES	10 000.00				
	0ALPES	VOYAGE ALPES	17 406.00				
	0AMST	VOYAGE AMSTERDAM	15 184.00				
	0CPGE VOY	VOYAGE CPGE	8 040.00				
	0DIVERS	AUTRES ACTIVITES ANNEXES	369.70				
VOYAG		VOYAGES	25 815.70				
Total du service			758 786.25	Total du service			697 286.25
			Crédits votés par le C.A.				Recettes votées par le C.A.
							810 423.00

BUDGET INITIAL DE L'EXERCICE

SERVICE GENERAL - VE : VIE DE L'ELEVE

Ouvertures de crédits					Prévisions de recettes				
Imputation			Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	Imputation			Rappel des recettes admisées au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement
Domaine	Activité	Libellé			Domaine	Activité	Compte		
	16AED	Assistants d'éducation (rémunération et charges)		342 000.00		16AED	741110	SUBV. MEN LYCEE-CLG	342 000.00
AED		AED		342 000.00	AED			AED	342 000.00
	16FS-	Fonds social lycéen et collégien		30 000.00		16FS-	741150	SUBV MEN - P230-AED	30 000.00
	2ARH2223	AIDE RESTAURATION IFSI IFAS 22 23		5 000.00		16FS-	741160	SUBV MEN-P230-AUTRE	
	2ARH2324	ARH 23 24				2ARH2223	744220	BOURSES & AIDES-REG.	
FSC		FONDS SOCIAUX		35 000.00		2ARH2324	744220	BOURSES & AIDES-REG.	5 000.00
	16FVL	Fonds de vie lycéenne		250.00	FSC			FONDS SOCIAUX	
FVL		FVL		250.00		16FVL	741160	SUBV MEN-P230-AUTRE	35 000.00
	0PDTPHAR	DEPENSES INFIRMERIE		1 750.00				FVL	250.00
INF		INFIRMERIE		1 750.00				AUT. PROD. ACT. ANN.	50.00
	16FS-	Fonds social lycéen et collégien		4 000.00		2DOTA	744210	SUBV FCT-REG.	1 700.00
INTERNAT		INTERNAT		4 000.00	INF			INFIRMERIE	1 750.00
						16FS-	741160	SUBV MEN-P230-AUTRE	2 600.00
						16FS-	741150	SUBV MEN - P230-AED	4 000.00
					INTERN			INTERNAT	4 000.00
Total du service				383 000.00				Total du service	2 600.00
				Crédits votés par le C.A				383 000.00	382 060.00
				Recettes votées par le C.A					

LYCEE POLYVALENT VALENTINE LABBE

41 rue PAUL DOUMER

226

Région :

HAUTS-DE-FRANCE

ORDONNATEUR : Bertolotti Caroline

COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Dupre Jean-Maxence

BUDGET INITIAL DE L'EXERCICE

SERVICE GENERAL - ALO : ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE

Ouvertures de crédits					Prévisions de recettes				
Imputation			Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	Imputation			Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement
Domaine	Activité	Libellé			Domaine	Activité	Compte	Libellé	
ENERGI	0ELEC	ELECTRICITE		208 226.42					169 699.30
	0GAZ	GAZ		357 297.00					207 680.00
		ENERGIE		585 356.42					396 239.30
	0AFFR	AFFRANCHISSEMENT							425.00
	0COPAP_N	COPIES NOIRES AP		500.00					160.00
	0EAU	EAU		250.00					700.00
	0ELEC	ELECTRICITE		500.00					6 500.00
	0GAZ	GAZ		250.00					8 000.00
	0LOCAP	LOCATION REPRO AP							411.00
	0PAPIER	PAPIER							345.00
	0PROD	PRODUITS DE NETTOYAGE							457.00
	0TELINT	TELEPHONE ET INTERNET							60.00
GRETA		PARTICIPATION GRETA		1 500.00					17 056.00
	0CONT	CONTRATS DIVERS		7 500.00					7 500.00
	0COVID	FRAIS COVID		2 000.00					
	0ENTR	ENTRETIEN ET REPARATION		20 300.00					21 000.00
	0EPI	EPI		100.00					100.00
	0PROD	PRODUITS DE NETTOYAGE		22 044.00					23 071.00
	0SECU	CONTRATS OBLIGATOIRES PREVENTIFS		25 000.00					32 000.00
	0VEH	FRAIS VEHICULES		2 000.00					1 500.00
	0VERT	ESPACES VERTS		2 500.00					2 500.00
LOCAUX		LOCAUX		81 444.00					87 671.00
	0AMOR	Amortissement		17 000.00					3 818.88
OP-SPE		OPERATIONS SPECIFIQUES		17 000.00					3 818.88
	19CUI	Contrats univ.insertion ParcoursEmploi.compét. Filanc. ASP		17 964.00					17 964.00

ORDONNATEUR : Bertolotti Caroline
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Dupre Jean-Maxence

BUDGET INITIAL DE L'EXERCICE

SERVICE SPECIAL - SRH : RESTAURATION ET HEBERGEMENT

Ouvertures de crédits				Prévisions de recettes			
Imputation		Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	Imputation		Rappel des recettes admisées au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement
Domaine	Activité	Libellé		Domaine	Activité	Compte	Libellé
	0EAU	EAU	2 217.00		0COM1	706230	REST.AUTRES TIERS
	0ELEC	ELECTRICITE	21 773.58		0COM2	706230	REST.AUTRES TIERS
	0GAZ	GAZ	37 330.00		0COMM	708800	AUT. PROD. ACT. ANN.
ENERGI		ENERGIE	61 320.58		0INV1	706230	REST.AUTRES TIERS
	19CUI	Contrats uniq.inser.ParcoursEmploi.compét. Fil	17 964.00		0INV2	706230	REST.AUTRES TIERS
	2PEC	PARCOURS EMPLOI COMPETENCE (fin Région)	17 964.00		0PASS	706230	REST.AUTRES TIERS
PEC		PEC	35 928.00		0STAG	706230	REST.AUTRES TIERS
	0ADMIN	FRAIS ADMINISTRATIFS	2 300.00	ADULTE			ADULTE
	0CONT	CONTRATS DIVERS	5 000.00		0BADGE	708800	AUT. PROD. ACT. ANN.
	0DENR	Dénrées	288 154.27		0INTF	706210	REST.ELEVES FORFAIT
	0ENTR	ENTRETIEN ET REPARATION	5 873.60		0INTH	706210	REST.ELEVES FORFAIT
	0GPT	FRAIS GROUPEMENT COMMANDES	300.00		0PRES	708800	AUT. PROD. ACT. ANN.
	0HYG	CONTROLE HYGIENE	600.00		0PRES	706220	REST.ELEVES H.FORF
	0LOG	FRAIS LOGICIELS	4 500.00		0PRES	706210	REST.ELEVES FORFAIT
	0MATERIEL	PETIT MATERIEL	5 000.00	ELEVE			ELEVE
	0PROD	PRODUITS DE NETTOYAGE	16 000.00		18CUI	744510	SUBVENTIONS ASP
	0PRSRH	PART REMUNERATION PERSONNEL REGION	109 843.96		2PEC	744280	AUTRE SUBV.REGION
	2FUEC	FUEC	4 000.00	PEC			PEC
REPAS		REPAS	441 571.83		0DEN	706800	AUT. PRESTATIONS
					2BIO	744280	AUTRE SUBV.REGION
					2FUEC	744280	AUTRE SUBV.REGION
				RS			RECETTE SPECIFIQUE
Total du service			538 820.41				Total du service
							Recettes votées par le C.A
							538 820.41
							8 500.00
							4 000.00
							2 000.00
							2 500.00
							35 928.00
							17 964.00
							17 964.00
							431 582.36
							317 512.80
							400.00
							3 767.04
							103 988.80
							37 791.52
							1 848.60
							420.00
							4 227.60
							30.00
							24 640.00
							8 527.20

BUDGET INITIAL DE L'EXERCICE

SERVICE SPECIAL - SCAMPU : SERVICE SPECIAL CAMPUS

Ouvertures de crédits				Prévisions de recettes					
Imputation			Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	Imputation			Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement
Domaine	Activité	Libellé			Domaine	Activité	Compte	Libellé	
	0ERASMU23	PROJET ERASMUS CAMPUS 22-23				0ERASMU23	744600	SUBVENTIONS UE	59 059.00
	0ERASMU24	ERASMUS 2023-2024		42 108.00		0ERASMU24	744600	SUBVENTIONS UE	42 108.00
ERASMU		ERASMUS	59 059.00	42 108.00	ERASMU			ERASMUS	59 059.00
	2CMQ 23	SUBVENTION CMQ 2022 2023	15 000.00			2CMQ 23	744210	SUBV FCT-REG.	15 000.00
	2CMQ 24	SUBV FONCT CAMPUS 2024		15 000.00		2CMQ 24	744210	SUBV FCT-REG.	15 000.00
FONCT		SUBV FONCTIONNEMENT CAMPUS	15 000.00	15 000.00	FONCT			SUBV FONCTIONNEMENT CAMPUS	15 000.00
	0PIA	REVERSEMENT PIA	43 057.05	43 057.05		0PIA	744580	AUT. SUB. ETABS PUB.	43 057.05
PIA		PIA	43 057.05	43 057.05	PIA			PIA	43 057.05
Total du service			117 116.05	100 165.05	Total du service			117 116.05	100 165.05
Crédits votés par le C.A					Recettes votées par le C.A				

LYCEE POLYVALENT VALENTINE LABBE
41 rue PAUL DOUMER
226
59563 LA MADELEINE CEDEX

Région :
HAUTS-DE-FRANCE

ORDONNATEUR : Bertolotti Caroline
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Dupre Jean-Maxence

BUDGET INITIAL DE L'EXERCICE

ETAT DES EMPLOIS

Employeur	Fonctions	Catégorie	Effectifs ETP	Masse financière	Observations
EPL	EPL-FONCTIONS EDUC-AED	AED	12.02	339 111.42	
	EPL-FONCTIONS EDUC-CUI	CUI	4.00	0.00	
		Total	16.02	339 111.42	
ETAT	ETAT-FONCTIONS ENSEIGN-ENS FORMATION	Enseignement/formation	185.66	14 817 437.41	dont 1.67 ETP suppléances et 2.9 ETP
	Fonctions éducation, santé, social	Encadrement/administration	10.24	717 161.18	
	Fonctions encadrement, administration et finances	Encadrement/administration	26.29	1 580 721.52	dont 17 786.10 euros suppléance
		Total	222.19	17 115 320.11	
CT-MET-EPCI	Fonctions entretien & maintenance	ATTE	22.00	0.00	
	Fonctions restauration et hébergement	ATTE	9.00	0.00	
		Total	31.00	0.00	
Total			269.21	17 454 431.53	

Annexe 4

Analyse financière du Fonds de roulement (1) 0590122M LYCEE VALENTINE LABBE BFdR négatif ou positif: - 645 043,68

Eléments à retraiter		Données COFI au 31/12
A	Fonds de roulement net comptable au 31/12	278 793,05
Fonds de roulement lié à des dépenses futures, probables ou certaines		
1	Provisions et dépréciations (15,29,39,49,59)	0,00
2	Dépôts et cautions reçus compte 165	1 355,68
Fonds de roulement affecté à des activités particulières		
3	Stocks	8 302,17
Eléments de fragilité potentielle du fonds de roulement		
4	Créances douteuses: compte 416 (non dépréciées)	1 163,72
5	Créances supérieures à un an (non dépréciées)	270,79
6	Réserve de fonctionnement nécessaire à l'activité (si BFdR positif)	0,00
Part du fonds de roulement déjà mobilisée		
7	Prélèvements sur FDR votés au BP ou DBM(61500 B 2023 + 50000€ dbm vote 2023 + 102000 B 2024)	213 500,00
Fonds de roulement disponible		
B	Fonds de roulement disponible au 31/12/XXX (= A-1-2-3-4-5-6-7)	54 200,69
C	Montant d'une journée de fonctionnement dernier CF connu (classe 6 décaissable / 360)	7 767,90
D	Evaluation du FDR disponible en nombre de jours de fonctionnement (= B/C)	6,98
Rappel dernier COFI: Nombre de Jours Fdr = 25,86		

Sont ainsi déduits du fonds de roulement net comptable (A) arrêté au 31 décembre :

- les provisions (ligne 1) ;
- les cautions (ligne 2) ;
- les stocks (ligne 3) ;
- les créances douteuses (ligne 4) ;
- les créances non provisionnées de plus d'un an (ligne 5) selon état complémentaire justificatif;
- une réserve de fonctionnement nécessaire à l'activité lorsque le BFdR est positif (ligne 6), charges nettes 60 à 65 exprimée en nombre de jours de fonctionnement, de l'ordre de 30 jours (délai global de paiement);
- les prélèvements sur FdR déjà votés au budget primitif ou lors de décisions budgétaires modificatives (ligne 7) ;
- classe 6 décaissable: montant net des charges 60 à 65 sauf comptes 658,

Le ratio D est complémentaire des trois indicateurs (FdR, BFdR et Trésorerie).

"Observations de l'ordonnateur et de l'agent comptable" puis signature.

Jean-Maxence Dupré

Signature de l'ordonnateur et de l'agent comptable.

Signature de Jean-Maxence Dupré.

(1) Préconisations du rapport 2016-071 "Evolution de la carte comptable: de la croisée des chemins à de nouveaux défis à relever".
Mission IGAENR.

0590122M
ACADEMIE DE LILLE
LYCEE POLYVALENT VALENTINE LABBE
41 RUE PAUL DOUMER
59563 LA MADELEINE CEDEX
Tel : 0320630263

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 45

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/11/2023

Réuni le : 30/11/2023

Sous la présidence de : Caroline Bertolotti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- les articles L2123-1-1° et R2123-1-1° du code de la commande publique du 1er avril 2019

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions des articles L2123-1-1° et R2123-1-1° du code de la commande publique du 1er avril 2019 d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

Le chef d'établissement obtient délégation du conseil d'Administration pour la signature de contrats et conventions dont l'incidence financière est annuelle, dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des articles L2123-1-1° et R2123-1-1° du code de la commande publique du 1er avril 2019 d'autre part.

Afin d'éviter une situation de blocage préjudiciable à l'EPL.

En effet, si tel n'était pas le cas, toutes les commandes du lycée, hors urgence et ressources spécifiques, doivent être soumises au CA. Cela reviendrait à faire siéger en permanence le CA.

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Bertolotti

Prénom : Caroline

Signé le : 01/12/2023 16:02:55



Récépissé de transmission aux autorités de contrôle

Année scolaire : 2023-2024

N° acte : 45

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

N° EPLE : 0590122M

Emetteur : Conseil d'administration

Etablissement : LYCEE POLYVALENT VALENTINE LABBE 59563 LA MADELEINE CEDEX

Date de validation : 01/12/2023

Signataire : Caroline BERTOLOTTI

Date de transmission : 2023-12-01 18:25:26

Transmetteur : Caroline Bertolotti

Destinataire(s) :

RECTORAT ACADEMIE DE LILLE

Suivi de l'acte : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE POLYVALENT VALENTINE LABBE - LA MADELEINE - 0590122M

Emetteur : Conseil d'administration

Thème : Fonctionnement

Type : Acte transmissible

Numéro de l'acte : 45

Année scolaire : 2023-2024

Date de signature : 01/12/2023

Date de transmission : 01/12/2023

Date de réception EN : 01/12/2023

Date d'exécution : 16/12/2023

Action	Date	Acteur	Entité
Création	27/11/2023 07:29:40	Ludivine Delepierre	EPLE
Signature	01/12/2023 16:08:37	Caroline Bertolotti	EPLE
Transmission	01/12/2023 18:25:26	Caroline Bertolotti	EPLE
Démarrage de l'instruction	03/12/2023 11:15:34	Sophie Duhautois	ACL EN

0590122M
ACADEMIE DE LILLE
LYCEE POLYVALENT VALENTINE LABBE
41 RUE PAUL DOUMER
59563 LA MADELEINE CEDEX
Tel : 0320630263

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 46

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/11/2023

Réuni le : 30/11/2023

Sous la présidence de : Caroline Bertolotti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 3

Libellé de la délibération :

Le contrat avec SATELEC pour le nettoyage annuel du poste de transformation à compter du 01/01/2024 est validé.
La liste des contrats applicables au lycée est en conséquence modifiée

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Suivi de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE POLYVALENT VALENTINE LABBE - LA MADELEINE - 0590122M

Emetteur : Conseil d'administration

Thème : Fonctionnement

Type : Acte transmissible

Numéro de l'acte : 46

Année scolaire : 2023-2024

Date de signature : 01/12/2023

Date de transmission : 01/12/2023

Date de réception EN : 01/12/2023

Date d'exécution : 16/12/2023

Action	Date	Acteur	Entité
Création	27/11/2023 07:23:33	Ludivine Delepierre	EPLE
Signature	01/12/2023 16:09:26	Caroline Bertolotti	EPLE
Transmission	01/12/2023 18:25:27	Caroline Bertolotti	EPLE
Démarrage de l'instruction	03/12/2023 11:17:57	Sophie Duhautois	ACL EN

SATELEC

Satelec

A l'attention de Monsieur LACAUSSADE

Grande-Synthe, le 01 mars 2023

Objet: Entretien poste Valentine LABBE

Référence: 560399-102

Indice:

Suivie par: CASTELLI

Fonction: Conducteur de travaux

Monsieur LACAUSSADE

**Veillez trouver ci-joint notre offre de prix, concernant les travaux cités en objet.
Espérant celle-ci à votre convenance, nous attendons la faveur de votre ordre.**

**Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et
vous prions de croire, Monsieur à l'expression de nos sentiments les meilleurs.**

Objet: Entretien poste Valentine LABBE
 Référence: 560399-102
 Indice:

Réf.	Désignation	Unité	Quantité	Prix de vente	
				Unitaire	Total
A	Entretien poste Valentine LABBE				
	Travaux à réaliser				
	Partie cellules HT				
	(Maintenance Niveau 1-2)				
	Dépoussiérage et nettoyage des cellules HT	Ens	2		
	Vérification et nettoyage du jeu de barres	Ens	2		
	Vérification visuelle de l'état des têtes de câbles HTA	Ens	2		
	Contrôle du serrage des têtes HTA à l'aide d'une clé dynamométrique	Ens	2		
	Contrôle du serrage du jeu de barres à l'aide d'une clé dynamométrique	Ens	2		
	Vérification visuelle de l'état général de la cellule	Ens	2		
	Vérification du système de verrouillage	Ens	2		
	Graissage des axes, articulations, roulements et contacts	Ens	2		
	Partie local				
	Dépoussiérage et nettoyage du local	Ens	1		
	Dépoussiérage et nettoyage des ventilations	Ens	1		
	Vérification des équipements de protection collectif et individuel	Ens	1		
	Vérification générale du poste	Ens	1		
	Partie transformateurs				
	(Maintenance Niveau 1-2)				
	Dépoussiérage et nettoyage du transformateur	Ens	1		
	Vérification visuelle de l'état des têtes HTA	Ens	1		
	Vérification visuelle de l'état des têtes BT	Ens	1		
	Contrôle du serrage des câbles BT	Ens	1		
	Vérification du niveau d'huile	Ens	1		
	Test de fonctionnement du relais de protection	Ens	1		
	Contrôle de la température en fonctionnement normal du transformateur	Ens	1		
	Réalisation d'un prélèvement d'huile:	Ens	1		

Objet: Entretien poste Valentine LABBE

Référence: 560399-102

Indice:

Réf.	Désignation	Unité	Quantité	Prix de vente	
				Unitaire	Total
	-Contrôle de la qualité du diélectrique -Chromatographie (dosage des gazs dissous)				
	Partie TGBT				
	Dépoussiérage et nettoyage du TGBT	Ens	1		
	Vérification et resserrage disjoncteur	Ens	1		
	Remise d'un rapport d'analyse	Ens	1		
	Total chapitre : Travaux à réaliser	U			2425.00
	MONTANT TOTAL HORS TAXES				2425.00
	TVA (20%)				485.00
	MONTANT TOTAL T.T.C.				2910.00

[Signature]

Bon pour accord

Merci de

Permettre un contrat
avec pré d'effet au 01/01/2024
pour une durée maximale de 3ans.



Objet: Entretien poste Valentine LABBE

Référence: 560399-102

Indice:

OPTIONS ET VARIANTES

Réf.	Désignation	Unité	Quantité	Prix de vente	
				Unitaire	Total
B	Prestation de thermographie				
	Réalisation d'une thermographie sur le TGBT avec remise d'un rapport Q19	ens	1		
	Total chapitre : Prestation de thermographie	U			570.00

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1) OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales sont applicables à toutes prestations commandées par un client (ci-après « le Client ») à la société SATELEC (ci-après « SATELEC ») et à l'exclusion expresse de toutes conditions générales et particulières du Client, à quelque moment qu'elles soient opposées et notwithstanding silence de la part de SATELEC. Elles font partie intégrante de la commande du Client de sorte que toute acceptation de devis de SATELEC faisant l'objet de commande du Client implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales. Les présentes conditions générales de vente et ses annexes conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, constituent le socle unique des relations commerciales entre les Parties (ci-après « le Contrat »). Celles-ci désignent, par ordre de priorité décroissante et sauf dérogation expresse dans les conditions particulières :

- L'offre technique, commerciale et financière de SATELEC et ses annexes, notamment ses conditions particulières
- Les présentes conditions générales de vente
- La commande du client et/ou le contrat signé avec le Client
- L'accusé réception de la Commande par SATELEC, le cas échéant.

Toute modification des présentes conditions générales ou des conditions particulières de SATELEC, ne pourra résulter que d'un avenant écrit signé par les personnes dûment habilitées par chaque Partie. Le Client pourra déroger aux présentes conditions générales de vente en fonction des négociations menées avec SATELEC par toute mention insérée au sein des conditions particulières de l'offre technique, commerciale et financière.

Tous documents, échanges ou pourparlers antérieurs à la signature de la commande n'ont qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle et sont remplacés par le Contrat.

Sauf dérogation mentionnée au sein de l'offre technique, commerciale et financière de SATELEC, la durée de validité de l'offre est fixée à 1 mois à compter de sa date d'établissement.

Les présentes conditions générales, comme les conditions particulières, l'offre technique, commerciale et financière de SATELEC ou la commande pourront indifféremment et sans distinction de régime, utiliser les termes « Travaux », « Prestations » ou « Ouvrage » pour faire référence à l'objet du Contrat.

2) CONDITIONS D'EXECUTION ET TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Le Client s'engage à mettre à disposition de SATELEC les ouvrages, matériels et sites nécessaires à l'exécution des Prestations et/ou Travaux visés au Contrat et ce, dans un état de conformité et de fonctionnement permettant la réalisation des Prestations faisant l'objet du présent Contrat. Il lui incombe de vérifier que les prestations et/ou travaux commandés correspondent en tous points à l'usage auquel il les destine ou qu'il s'est fixé et qu'ils sont conformes à l'installation sur laquelle ils s'intègrent.

Les prestations et/ou travaux non prévus au Contrat ou celles résultant d'une modification des lois, normes et règlements seront réglés et exécutés sur la base de nouveaux prix et de conditions à convenir d'un commun accord écrit entre le Client et SATELEC.

Le Client ne pourra refuser de payer lesdits travaux dès lors qu'il ne se sera pas opposé préalablement à leur réalisation.

Les précédentes dispositions n'empêcheront pas SATELEC de refuser toute réalisation de travaux complémentaires ou modificatifs en l'absence de commande de travaux supplémentaires.

3) PRIX

Les prix indiqués à la Commande s'entendent hors taxes, toutes taxes en sus restant à la charge du Client, au taux légal en vigueur à la date de facturation et hors emballage. Les prix sont exclusivement établis sur la base des éléments et précisions communiqués par le Client, de telle sorte que toute information inconnue de SATELEC ou qui n'aurait pas été portée à sa connaissance, ayant un impact direct sur les prix ou le délai d'exécution, ne pourra engager sa responsabilité.

Sauf dispositions contraires au sein du Contrat, les prix s'entendent pour un temps de travail de 35 heures par semaine effectuées de jour, durant les jours ouvrés, du lundi au vendredi inclus pour une exécution continue des Prestations et sur un site préalablement mis à disposition par le Client et accepté par SATELEC dans des conditions d'hygiène et de sécurité conformes à la réglementation en vigueur.

En fonction de la nature des Travaux et de la volonté des Parties, les prix pourront être forfaitaires ou unitaires. Dans le cas de prix unitaires, les quantités indiquées à la commande sont fournies à titre indicatif. Les quantités à prendre en compte pour déterminer le prix de l'ouvrage dû par le Client seront celles réellement exécutées. Ces quantités réelles seront constatées par mètres contradictoires ou, à défaut, par tous moyens. La somme à facturer au titre des Travaux réalisés sera alors obtenue par application des prix unitaires aux quantités relevées pendant ou après exécution.

Les prix sont révisibles annuellement selon la formule suivante : Prix révisé = P. initial X (L_n/L₀)

L = valeur de l'indice le plus adapté à la nature des prestations

L₀ = Dernier indice connu à la date de remise de l'offre

L_n = Dernier indice connu à la date de révision.

4) CONDITIONS ET MODALITES DE PAIEMENT

Les travaux réalisés au titre d'un mois considéré font l'objet d'une facture adressée au Client à la fin de ce même mois.

En fin de chantier, un décompte définitif et récapitulatif des travaux réalisés sera adressé au Client pour valeur exigibilité du solde.

Toute facture ou décompte définitif qui n'aura pas fait l'objet d'une contestation écrite dans les 15 jours calendaires de sa présentation sera réputé accepté sans réserve par le Client. Le règlement de chaque facture vaut acceptation définitive des travaux facturés.

a) Conditions de paiement :

Sauf dérogation définie à la commande, les Travaux/Prestations/Ouvrages seront réglés comme suit :

- Acompte de 30% à la signature de la commande. En cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par SATELEC, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, ledit acompte sera de plein droit acquis par SATELEC et ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

- Le solde sera réglé à SATELEC dans un délai de 30 jours à compter de la date d'établissement de la facture, établie mensuellement, selon avancement des travaux.

Tous les paiements seront réalisés par virement bancaire directement sur le compte de SATELEC au frais du Client.

Aucun escompte ne sera appliqué par SATELEC pour paiement comptant ou dans un délai inférieur à celui figurant aux présentes, sur la commande ou sur la facture.

Le complet paiement des Prestations/Travaux/Ouvrages emporte transfert de propriété au profit du Client. A défaut de complet paiement aux termes convenus, SATELEC pourra reprendre possession de ses Prestations/Travaux/Ouvrages.

b) Défaut/retard de paiement :

En cas de non paiement à la date d'une échéance quelconque, les intérêts de retard seront calculés sur le montant TTC de la facture, depuis sa date d'échéance jusqu'au jour du paiement effectif et total au taux en vigueur. Sauf dérogation aux conditions particulières, le taux d'intérêt applicable au calcul des pénalités de retard est égal au taux BCE+10 points. Ces intérêts seront dus à l'échéance de la facture sans qu'aucun rappel ou mise en demeure ne soit nécessaire.

Outre ces pénalités de retard et en vertu des dispositions l'article L441-6 du code de commerce, le Client en situation de retard de paiement sera également de plein droit débiteur à l'égard de SATELEC d'une indemnité forfaitaire de recouvrement fixée à 40 euros. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

En cas de retard ou de défaut de paiement par déchéance du terme, l'intégralité des sommes dues devient immédiatement exigible. Parallèlement, SATELEC pourra suspendre la réalisation de toute prestation tant que les sommes dues n'auront pas été recouvrées.

En outre, et conformément à l'article 1799-1 du code civil si ce dernier est applicable, notre société se réserve la possibilité de ne pas commencer ou de suspendre l'exécution de toute commande après mise en demeure restée infructueuse pendant 8 jours, de délivrer la garantie prévue par la loi ou de justifier de la mise en place d'un crédit spécifique, sans préjudice de tous autres droits et recours.

SATELEC se réserve également le droit de refuser ou de suspendre l'exécution de toute commande du Client ne présentant pas de garantie de solvabilité suffisante.

Les précédentes dispositions ne dispensent pas SATELEC de son droit de résilier le contrat dans les conditions de l'article « RESILIATION ».

5) DELAIS

Le délai d'exécution précisé à la commande est fixé à titre indicatif.

Le délai d'exécution est prolongé en cas de retards imputables au Client ou à l'intervention d'entreprises tierces, de modifications des travaux au cours de leur exécution ou de travaux supplémentaires, de journées d'intempéries, de retards de livraison de fournisseurs et de tout événement présentant ou non les caractères de la force majeure tels que décision d'une autorité administrative, coupure d'énergie ou grève y compris du personnel de SATELEC.

Dans les cas d'une telle prolongation, le Client n'aura droit à aucune indemnisation pour quelque préjudice que ce soit.

6) RECEPTION

SATELEC avisera le Client de l'achèvement des Travaux et/ou Prestations par lettre, mail ou inscription au compte-rendu de chantier. L'émission de cette information emporte transfert de la garde de l'Ouvrage/des Prestations/Travaux au profit du Client.

Dans les quinze (15) jours suivant cette information, le Client devra organiser les Opérations préalables à la réception, y compris les essais, en présence de SATELEC.

Le refus de réception ne peut être motivé que par l'inachèvement des Travaux ou le non-fonctionnement complet des Prestations.

Le silence du Client ou le défaut d'indication par écrit des motifs précis justifiant le refus de réception, durant les quinze (15) jours précisés au premier alinéa, vaudra réception tacite et sans réserve des Travaux ou Prestations.

En cas de réception avec réserves, SATELEC donnera son avis sur le bien-fondé des réserves émises par le Client et, le cas échéant, lui soumettra une proposition quant aux corrections et travaux de reprise à mettre en œuvre. SATELEC disposera d'un délai de quatre-vingt dix (90) jours à compter de la décision du Client pour exécuter les prestations nécessaires à la correction des défauts constatés. Le défaut de réponse du Client dans les quinze (15) jours de la proposition faite par SATELEC, vaudra décision tacite de levée des réserves.

Si tout ou partie des Ouvrages ou installations réalisés, est utilisée sans avoir préalablement fait l'objet d'une réception expresse de la part du Client, celui-ci est alors réputé avoir prononcé la réception sans réserve de l'ensemble des Ouvrages, avec tous les effets juridiques qu'une telle réception engendre.

La réception prononcée sans réserve purge l'Ouvrage de tous ses vices et défauts de conformité apparents, quel qu'en soit l'origine ou le fondement.

7) RETENUE DE GARANTIE

La retenue de garantie légale ne sera appliquée que si elle est expressément prévue aux conditions particulières, devis SATELEC ou commande du Client. En tout état de cause et conformément à la réglementation en vigueur, elle ne peut être supérieure à 5% du montant des travaux facturés. A tout moment de l'exécution des travaux, cette retenue pourra être substituée par la fourniture d'une caution bancaire.

La manœuvre de la cuison bacotte interviendra une année après la réception tacite ou expresse, sauf opposition motivée à ladite manœuvre

8) RESPONSABILITE-ASSURANCES

SATELEC est responsable des dommages matériels directs qui pourraient être causés par son fait sauf si ces dommages résultent d'un cas de force majeure, s'ils sont imputables au Client ou à un tiers.

Le Client est seul responsable du choix du lieu d'exécution des travaux, de l'obtention des autorisations nécessaires, de l'état des sols, de l'état des installations et du matériel mis à disposition et plus généralement de toute information communiquée à SATELEC par lui-même, son mandataire ou ses préposés, ayant servi de base à l'élaboration du devis, de la commande ou à l'exécution des travaux. Toute erreur ou omission du Client de son mandataire ou ses préposés sur ces points dégage SATELEC de toute responsabilité et pourra, le cas échéant, donner lieu au versement d'une indemnisation à son profit au titre des préjudices subis de ce fait.

En outre, SATELEC décline toute responsabilité à quelque titre que ce soit en cas d'intervention fautive ou non du Client ou d'une entreprise tierce, sur ses installations, Travaux ou Prestations, durant le montage, pendant les essais, en cours de la réception ou pendant les périodes de garanties légales ou contractuelles.

En même cas SATELEC ne sera tenue à réparation des dommages indirects, accessoires ou économiques, consécutifs ou non à un dommage matériel, tels que, mais sans que cette liste ne soit limitative : pertes de chiffre d'affaires, d'exploitation, de profit, de marge, de contrat, atteinte à l'image, etc. subis par le Client du fait ou à l'occasion de l'exécution du Contrat.

La responsabilité globale cumulée de SATELEC, toutes causes confondues, sera limitée au montant HT effectivement commandé par le Client au titre du présent Contrat.

Les Parties s'engagent à assurer leur responsabilité civile auprès d'une compagnie d'assurances nouvellement solvable.

9) GARANTIES

Le Client bénéficie, pour les ouvrages concernés, des garanties prévues aux articles 1792 et suivants et 2270 du Code Civil : garantie de parfait achèvement, garantie biennale, garantie décennale.

La garantie de SATELEC est limitée à la reprise de l'exécution défectueuse, à la réparation ou au remplacement des éléments de fourniture dont il est établi une non-conformité qui n'était pas apparente à la réception à l'exception de toute prise en charge des frais et préjudices matériels ou immatériels consécutifs à cette exécution défectueuse qui pourrait faire valoir le Client. Le remplacement des produits ou pièces défectueuses n'aura pas pour effet de prolonger la durée de la garantie susmentionnée. Ces garanties n'ont pas vocation à s'appliquer en cas d'usage anormal, de détériorations provenant de négligences, défauts de surveillance ou d'entretien, d'installations non conformes, de changement de destination ou d'environnement de l'ouvrage et ou des installations par le Client.

10) RESILIATION

En cas de modification notable dans la situation du Client, de modification des conditions d'exécution de la commande ou de non-respect par le Client de ses obligations contractuelles (défaut ou retard de paiement, défaut de délivrance de garantie de paiement... etc.), SATELEC se réserve le droit de suspendre ou de résilier le Contrat de plein droit sous respect d'un préavis de 8 jours calendaires adressé par courrier recommandé avec accusé réception. Cet envoi devra préciser l'intention d'appliquer la présente clause.

SATELEC accepte du Client le prix des fournitures et Travaux exécutés à la date de résiliation. L'indemnisation des frais engagés par SATELEC jusqu'au jour de la résiliation, ainsi que celle liée, le cas échéant, par la résiliation des commandes passées aux fournisseurs et sous-traitants éventuels.

Le Client versera en outre à SATELEC, une indemnisation forfaitaire de 10% des Travaux restants à exécuter à titre de clause pénale. Si cette dernière s'avérait insuffisante au regard du préjudice causé à SATELEC du fait de cette résiliation anticipée, SATELEC se réserverait le droit d'intenter toute action en justice aux fins de réparation de son entier préjudice.

11) IMPREVISION

En cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat, conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, la Partie qui n'a pas accepté d'assumer un risque d'exécution excessivement onéreuse peut demander une renégociation du Contrat à son cocontractant. Dans l'hypothèse où les Parties ne parviennent pas à se mettre d'accord dans un délai de trente jours à compter de l'invocation de l'imprévision ou si les faits justifient cette dernière perdue au terme de ce délai, le Contrat sera par conséquent résolu par la Partie la plus diligente par l'envoi d'un courrier recommandé avec demande d'avis de réception. En cas de succès de la négociation, le Client s'engage à adresser une nouvelle Commande à SATELEC dont les conditions particulières devront tenir compte des concessions réciproques.

12) FORCE MAJEURE

Si l'exécution d'une obligation contractuelle était retardée, restreinte ou empêchée par un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code Civil telle que la démission d'un fournisseur ou opérateur tiers (y compris la fourniture d'énergie), événements naturels (foudre, incendie, inondations, tremblements de terre, tempêtes), les actes ou omissions d'une autorité publique, y compris les modifications de tout règlementation applicable au Contrat rendant l'exécution du Contrat impossible, les faits de guerre, le terrorisme, les émeutes, les attentats, les sabotages, les vols, les actes de vandalisme, les explosions, la décision d'une autorité publique imposant la cessation, la suspension et/ou la modification totale ou partielle d'une Prestation, conflits sociaux, défaut ou retard d'approvisionnement de matières premières, études ou biens d'équipement non prévisibles, ou par toute autre circonstance qui ne pourrait être surmontée malgré les diligences raisonnables et/ou sans une augmentation sensible du prix de revient, la Partie dont l'exécution contractuelle se trouverait ainsi compromise ne pourrait voir sa responsabilité recherchée et les délais dont elle dispose pour s'exécuter seront prorogés

en conséquence. En tout état de cause, la Partie la plus diligente pourra résilier le présent Contrat par courrier recommandé avec demande d'avis de réception lorsque le cas de force majeure a une durée supérieure à trente jours.

13) DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – CONFIDENTIALITÉ

SATELEC reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle, industrielle ou de toute autre nature sur ses connaissances antérieures (ci-après les « Connaissances Antérieures »). Les Connaissances Antérieures désignent tous les éléments, quels qu'en soient la forme, la nature et le support qui ne résultent pas de l'exécution des Prestations objet du Contrat tels que notamment les œuvres, les logiciels, les codes-sources, leurs mises à jour ou leurs nouvelles versions, les informations, les rapports, les études, et plus généralement le savoir-faire de SATELEC, qui lui appartiennent ou qui lui sont concédés en licence au jour de la signature du Contrat ou qui sont développés pendant la durée du Contrat indépendamment de l'exécution des Prestations. SATELEC reste donc libre de réaliser le même type de prestations et fournir les mêmes produits à d'autres clients, ce que le Client reconnaît et accepte. Ce dernier s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites Connaissances Antérieures sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de SATELEC qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

L'ensemble des documents transmis par SATELEC au Client le seront à titre strictement confidentiel et ne pourront être communiqués à des tiers qu'après accord exprès préalable de SATELEC.

14) ENGAGEMENTS DE CLIENT

a) Le Client s'interdit pendant toute la durée d'exécution du Contrat et au cours des deux années suivant la réception des travaux, de débaucher le personnel de SATELEC. A défaut, il s'expose au versement d'une indemnité à titre de dommages et intérêts s'élevant à deux années de salaires bruts dus au salarié débauché au profit de SATELEC.

b) Toute compensation entre les créances et les dettes entre les Parties au titre du présent Contrat ou de toute autre relation contractuelle est strictement interdite.

c) Toute cession, tout transfert, partiel ou total par le Client de droits ou d'obligations relatifs au Contrat, aux services ou à leurs accessoires, est soumise à l'autorisation préalable, expresse et écrite de SATELEC, ladite autorisation ne pouvant être implicitement refusée. Afin de permettre au Client de bénéficier d'une continuité de service, celui-ci accepte d'ores et déjà que SATELEC puisse librement céder, transférer, ou encore aliéner tout ou partie de ses obligations, droits, titres ou intérêts en vertu de chaque Contrat, ladite opération libérant SATELEC pour l'avenir.

d) Le Client déclare connaître la législation française relative à la lutte contre les paiements illicites, la corruption, l'extorsion, le trafic d'influence ou le blanchiment d'argent.

Il déclare et garantit qu'à la date d'entrée en vigueur du présent Contrat, que lui-même et son personnel se sont conformés et s'engagent à se conformer aux Lois relatives à la lutte contre la corruption.

Le Client déclare et garantit SATELEC qu'aucune somme (y compris, des honoraires, commissions ou tout autre avantage pécuniaire indû) ou action objet de valeur n'a été ou ne sera exigé ou demandé, directement ou indirectement, à un employé, directeur ou mandataire social de SATELEC dans le but d'attribuer la commande ou de faciliter son exécution.

Le Client prend acte du fait que SATELEC a présenté son offre en se fondant sur les déclarations, les garanties et les engagements ci-dessus. En conséquence, SATELEC constate que le Client a pris ou prendra probablement, dans le cadre de la conclusion ou l'exécution du contrat, une mesure en infraction aux Lois relatives à la lutte contre les paiements illicites, il sera en droit de résilier le Contrat par simple notification écrite, sans formalité judiciaire et sans indemnité pour le Client ; étant entendu que toutes les sommes contractuellement dues à la date de résiliation resteront exigibles. En cas d'infraction aux dispositions énoncées en présent article, le Client assumera la responsabilité vis-à-vis de SATELEC des dommages de toute nature, y compris, sans limitation, de tout manque à gagner, toute perte commerciale, de profits attendus ou préjudices d'image subis par SATELEC.

Le Client déclare avoir ou s'engage à mettre en place un programme de conformité adapté à son activité et aux risques particuliers auxquels il est exposé, pour prévenir les pratiques ou actions contraires aux Lois relatives à la lutte contre les paiements illicites et pour promouvoir une culture d'intégrité au sein de son organisation. Le Client déclare avoir pris connaissance du Code de conduite et de la Charte éthique de SATELEC et s'engage à s'y conformer en tous points.

d) Il est entendu que le Client est responsable du traitement des données à caractère personnel au sens de l'article 4 du Règlement 2016/679 du 27 avril 2016. SATELEC n'étant que sous-traitant au sens dudit Règlement. A ce titre, le Client s'engage à être conforme à l'ensemble des dispositions issues dudit Règlement notamment en sa qualité de responsable de traitement et à faire parvenir par écrit à SATELEC un contrat qui prévoit les instructions à mettre en œuvre au titre du traitement de ses données.

15) LOI APPLICABLE – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les présentes sont régies par le Droit français seul applicable.

Tout différend relatif à l'exécution des Travaux et/ou des Prestations par SATELEC devra faire l'objet d'une tentative de résolution amiable entre les Parties préalablement à toute action en justice. Si les Parties ne parviennent pas à trouver une solution à leur différend dans un délai de quinze jours calendaires à compter de l'envoi d'un courrier recommandé avec demande d'avis de réception à cet effet, le différend relèvera de la compétence des Tribunaux de commerce du lieu indiqué dans son offre ou, à défaut, du lieu de son siège social.

Toutefois, SATELEC se réserve le droit de saisir toute juridiction compétente du lieu du siège social du Client ou du lieu de réalisation de l'ouvrage.

N°	code borderea u		Uté	Qté	Prix Unitaire	Prix Total
<u>A</u>		<u>MAINTENANCE POSTE HT ET TGBT LYCEE</u>				
A.1		<u>VALENTINE LABBE LA MADELEINE</u>				
		MAINTENANCE POSTE HT				
		1 intervention par an				
		Consignation avec Client	u	1	64,90	64,90
		Cellule Interrupteur (arrivée EDF)	u	1	192,75	192,75
		Cellule Protection transformateur	u	1	192,75	192,75
		Cellule Comptage	u	1	192,75	192,75
		Cellule protection Générale	u	1	192,75	192,75
		Transformateur HT /BT. 630KVA	u	1	192,75	192,75
		Relais	u	1	192,75	192,75
		Affichage Règlementaire	u	1	192,75	192,75
		Equipement de Sécurité du poste	u	1	192,75	192,75
		Essai	u	1	192,75	192,75
		Vérification Interverrouillage	u	1	192,75	192,75
		Nettoyage des locaux	u	1	192,75	192,75
		Consommables, nettoyeurs, graisse...	u	1	94,75	94,75
		Forfait prélèvement et analyse huile	u	1	215,51	215,51
		Rédaction rapport de maintenance (Relevé de technicien)	u	1	77,10	77,10
		Sous-total MAINTENANCE POSTE HT				2 572,51
		<i>Intervention réalisée en semaine du lundi au vendredi de 08h00 à 13h00 en période de vacances scolaire zone B</i>				
		<i>Coupure réalisée entre 08h00 et 12h00</i>				
		<i>Il appartiendra à l'exploitant de mettre hors charge les équipements BT (réseau informatique, onduleurs, système de sécurité incendie, éclairage de sécurité et autres équipements secourus ou de sécurité) avant coupure Haute tension, et de remettre en service les équipements lors de la restitution des installations HT et du TGBT.</i>				

N°	code borderea u		Uté	Qté	Prix Unitaire	Prix Total
		Non compris dans cette offre - Forfait Déplacement pour Présence au Plan de Prévention : 190 € HT Intervention Corrective (Niveaux 1 à 3) : - Heure Normale 65,00 € HT - Déplacement1 20,00 € HT Toute heure commencée est due. Autres tarifs pour information : Accompagnement Bureau de contrôle - Accompagnement bureau contrôle (HT) à la journée 400,00 € HT Toute heure commencée est due. Autres (sur devis) - Pièces de rechange - Intervention Corrective Programmée - Moyen d'accès (nacelle), échafaudage - Engin de manutention - Travaux d'amélioration, de modification, de mise à niveau				
		Sous-total MAINTENANCE POSTE HT ET TGBT LYCEE VALENTINE LABBE LA MADELEINE				2 572,51
		Prix de vente total				2 572,51
		T.V.A. 20,00%				514,50
		Total T.T.C.				3 087,01

0590122M
ACADEMIE DE LILLE
LYCEE POLYVALENT VALENTINE LABBE
41 RUE PAUL DOUMER
59563 LA MADELEINE CEDEX
Tel : 0320630263

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 47

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/11/2023

Réuni le : 30/11/2023

Sous la présidence de : Caroline Bertolotti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

La liste des conventions applicables au lycée est modifiée avec l'ajout :
- convention avec le bec et la plume dans le cadre du projet d'éloquence

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Suivi de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE POLYVALENT VALENTINE LABBE - LA MADELEINE - 0590122M

Emetteur : Conseil d'administration

Thème : Fonctionnement

Type : Acte transmissible

Numéro de l'acte : 47

Année scolaire : 2023-2024

Date de signature : 01/12/2023

Date de transmission : 01/12/2023

Date de réception EN : 01/12/2023

Date d'exécution : 16/12/2023

Action	Date	Acteur	Entité
Création	27/11/2023 07:19:44	Ludivine Delepierre	EPLE
Signature	01/12/2023 16:09:49	Caroline Bertolotti	EPLE
Transmission	01/12/2023 18:25:28	Caroline Bertolotti	EPLE
Démarrage de l'instruction	03/12/2023 11:19:00	Sophie Duhautois	ACL EN

- Convention et ses avenants avec la Région Hauts de France relative au financement des indemnités de stages et frais de déplacements IFSI et à l'organisation de ces formations
- Convention pour l'organisation des épreuves écrites du concours agro veto TECH PARIS avec le Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.
- Convention de gestion administrative et financière des emplois avenir professeur avec le Lycée Gustave EIFFEL d'Armentières, qui assurera la rémunération et les déclarations sociales de ces personnels
- Convention de service Cordées de la Réussite avec le lycée Gustave Eiffel d'Armentières, qui assurera la rémunération et les déclarations sociales des personnels qui interviendront dans ce projet et ses avenants
- Convention de partenariat entre notre lycée, Tête de Cordée et les ELPLE encordés pour la détermination des modalités de mise en œuvre du projet Cordées de la réussite
- Convention prévue avec Nord France dans le cadre des travaux de la halle scientifique pour le remboursement d'une partie de l'abonnement et des fluides (eau, électricité) + gaz pour toute la durée des travaux
- Convention de partenariat avec le Planning familial 59 de Lille pour la mise en œuvre de séances d'animation sur le thème de la vie affective et sexuelle.
- Convention contrat de partenariat avec l'association « en mauvaise compagnie » dans le cadre du projet « préparation au grand oral » en 2023-2024
- Conventions liées aux projets pédagogiques 2023-2024 votés en CA: SOS Homophobie, imaginaire compagnie, association 25° image, association anna Ten, détournement, association REVES, association le bec et la plume
- Convention de partenariat dans le cadre du projet EDUC ILLIS
- Convention de partenariat relative à l'organisation du festival du film social avec l'association la 25° image.
- Convention de partenariat avec ENACTUS pour un projet pour les 1 AEPA, T ST2S et TASSP dans l'accompagnement de la réalisation et concrétisation de projets
- Convention lycée – école centrale de Lille- école nationale supérieure de chimie de Lille – IEMN – lycée Sainte Marie pour le programme PEI Scientifique : pour préparer les élèves à la réussite dans l'enseignement supérieur et stimuler l'ambition des élèves vers les études de haut niveau.
- Conventions d'occupation du domaine public et mise à disposition de matériel avec le Centre de simulation PRESAGE Université LILLE 2 : pour des actions de formation à destination des étudiants IFSI pris en charge par don COOP AESCFIVL
- Conventions d'utilisation des locaux scolaires et de formation en partenariat entre le lycée et l'ESPE : dans le cadre de l'enseignement du Master Métier de l'enseignement et de la formation en sciences et techniques médico-sociales mise à disposition de locaux du lycée.
- Convention de prestation de formation avec Accessi com pour une action de formation à destination des étudiants « facile à lire et à comprendre »
- Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques TIPI pour internat via GFE dans l'optique de Op@le
- Conventions d'utilisation des locaux scolaires et de formation en partenariat entre le lycée et le centre de formation Pasteur de LILLE : dans le cadre de l'enseignement « épreuve pratique du BTS ABM : activités technologiques de biochimie, microbiologie et d'hématologie
- Convention de formation bilatérale entre le CEFIEC et le lycée dans le cadre de la formation des directeurs d'IFSI
- Convention de partenariat avec ARBS encadrant les relations pour l'achat des manuels scolaires.
- Convention de subvention ERASMUS+ pour un projet de mobilité de l'enseignement scolaire pour la période du 01/06/2020 au 31/11/2021 avec une subvention maximale de 5565€ + convention avec le lycée Gustave Eiffel d'Armentières pour la rémunération du personnel enseignant et administratif impliqués dans l'organisation et la préparation des mobilités dans le cadre du projet Erasmus + *Climat scolaire.Bien-être.Réussite.*
- Convention de subvention ERASMUS + CMQ ALS pour la période du 01/01/2021 au 30/11/2022 avec une subvention maximale de 42 165 € pour 3 lycées : V LABBE, P. Mendes France et LP YSER + convention avec le lycée Gustave Eiffel d'Armentières pour la rémunération du personnel enseignant et administratif impliqués dans l'organisation et la préparation des mobilités dans le cadre du projet Erasmus +, convention d'exécution avec les lycées co bénéficiaires, le lycée Valentine Labbé étant le coordonnateur et ses avenants de prolongation pour la période d'éligibilité
- Convention de subvention ERASMUS + CMQ ALS 2022-1-FR01-KA121-VET-000068507 pour la période du 01/06/2022 au 31/08/2023 avec une subvention maximale de 50 059 € pour 3 lycées : V LABBE, P. Mendes France et LP YSER + convention avec le lycée Gustave Eiffel d'Armentières pour la rémunération du personnel enseignant et administratif impliqués dans l'organisation et la préparation des mobilités dans le cadre du projet Erasmus +, convention d'exécution avec les lycées co bénéficiaires, le lycée Valentine Labbé étant le coordonnateur
- Convention de subvention ERASMUS+ 2022-1-FR01-KA131-HED-000051675 pour un projet de mobilité de l'enseignement supérieur IFSI pour la période du 01/06/2022 au 31/07/2024 avec une subvention maximale de 16650 € + convention avec le lycée Gustave Eiffel d'Armentières pour la rémunération du personnel enseignant et administratif impliqués dans l'organisation et la préparation des mobilités dans le cadre du projet Erasmus +
- Conventions de partenariat avec le service social du travail Nord de France dans le cadre d'interventions pédagogiques à destination des étudiants d'IFSI dans le cadre de leur UE « rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité »
- Conventions – contrat de cession avec la Belle Histoire dans le cadre de représentations de spectacle pour les AS et IFSI
- Conventions de partage du Projet ASSURE avec le groupe hospitalier LOOS HAUBOURDIN
- Conventions diverses dans le cadre des actions menées par le baïs du Campus ALS avec divers partenaires et valorisation des partenaires / Conventions diverses dans le cadre du projet PIA
- Convention avec la Région HDF relative au versement forfaitaire pour la mise en œuvre des actions, dépenses d'animation et d'ingénierie du CAMPUS ALS
- Convention avec le CH Oscar LAMBRET pour la prise en charge financière des frais inhérents à la formation IMRT pour le personnel du CH / 15 € par heure de formation et 10 € par heure de suivi.
- Convention Cadre de coopération entre le Centre Oscar Lambret de Lille et le lycée Valentine Labbé précisant les modalités de coopération concernant la formation IMRT : durée de 5 ans renouvelable par avenant jusque sept 2024.

- Conventions de formation professionnelle avec le CH TOURCOING – CIFASSIH sur le thème de Ethique et VIH , le thème de prise en charge soignante des personnes vivant avec le VIH, et aspects sociaux et ETP
- Convention et avenants avec le CHRU de Lille, pour le CESU 59, relative à la formation aux gestes et soins d'urgence à destination des étudiants et ses avenants.
- Convention avec l'Université de Droit et de la santé de Lille pour des bilans de santé des étudiants 1ere année BTS BIOAC, BIO TABM, IMRT
- Conventions Cadre avec Université et Rectorat et conventions d'applications >>> convention Lycée / Université > CPGE/Licence, convention Lycée / Université > LEGT préparant aux baccalauréats technologiques et IUT, convention Lycée / Université > STS/Université, convention Lycée / EPCSCP, convention Lycée / Universités > LEGT préparant aux BTS et avenants aux conventions d'application définissant les modalités d'inscription à l'Université et les modalités de rétrocession
- Convention de partenariat pédagogique avec l'Université de Lille 2, relative à l'organisation des formations conduisant à la délivrance du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique.
- Convention d'attribution d'un droit de publication sur le portail du CDI géré avec E sidoc.
- Conventions de partenariat pour l'organisation d'un stage de formation B.A.F.A. avec l'association Régionale Nord-Pas-de-Calais des C.E.M.E.A
- Conventions de partenariat avec l'association le Bec et la Plume en lien avec le concours Eloquence organisé à Sciences Po Lille : 5 ateliers pédagogiques
- Conventions de partenariat avec la SOLFA dans le cadre de TP obligatoires pour étudiants IFSI sur le thème des violences faites aux femmes
- Convention de partenariat avec Aroéven dans le cadre d'une formation des élèves dans le but de promouvoir le vivre ensemble
- Conventions de partenariat avec Les Petits frères des pauvres et L'accueil Parents et enfants Les Cerisiers de l'EPDSAE dans le cadre d'actions professionnelles pour les BTS ESF dont le thème est la lutte contre l'isolement et la mise en œuvre d'actions intergénérationnelles
- Convention de formation avec IRAP SANTE pour formation 1 personnel IFSI : techniques participatives et cohésion de groupe
- Convention d'utilisation des locaux scolaires et leurs avenants par les associations ayant leur siège au lycée Valentine Labbe : COOP, AEVAL, AESCFIVL, AERVL, Amicale, Les profs font le mur
- Convention d'utilisation et de mise à disposition d'espaces d'innovation partagée EIP avec la Région HDF
- Convention relative au financement de travaux d'urgence relevant des charges du propriétaire Région HDF
- Convention de mise à disposition du matériel utilisé par l'EMOP utilisant les locaux situés au lycée Valentine Labbé à la Madeleine à la Région Hauts de France
- Convention d'utilisation des locaux du lycée Valentine Labbé par l'EMOP pour la période de sept 2019 à sept 2024 renouvelable pour une durée égale
- Convention d'utilisation des locaux du lycée Valentine Labbé par 1 technicien informatique localisé Région pour la période de sept 2023 à sept 2028 renouvelable pour une durée égale
- Convention de groupement comptable et éventuels avenants régissant les modalités de fonctionnement entre le lycée Valentine Labbé et l'agence comptable Pasteur de Lille
- Conventions pour le CDI : avec La Compagnie La belle histoire, avec BCI Communication SARL, avec Association Rêves, avec les Clowns de l'Espoir, avec GAIA, avec le secours populaire, les Incorruptibles, l'auteur Amandine Dhée, GRDR migration, citoyenneté, développement, avec l'association Théâtre autrement, La Mijade, tout autre association dans le cadre de projet CDI
- Convention de mise en application du partenariat pour l'organisation des formations en soins infirmiers conduisant à la collation du grade de licence pour les IFSI relevant du territoire du Grand Lille et qui prévoit notamment le remboursement des frais engagés par l'université relatifs à la pédagogie et à la gestion administrative pour la période du 21/11/2016 au 20/11/2019
- Convention de partenariat avec la ville de Mons dans le cadre d'un projet en lien avec les BTS SP3S pour une analyse sur la précarité/exclusion pour notamment « cartographier » les actions entreprises sur son territoire
- Convention avec la société d'exploitation du centre national de la Mer à Boulogne sur Mer : objet : encourager de meilleures pratiques sur l'ensemble de la chaîne pêcheurs, distributeurs, poissonneries, restaurateurs, consommateurs, préservation de la ressource marine. Projet MR GOODFISH
- Convention transitoire de partenariat REGION- Lycée du 05/09/2006 et son avenant
- Convention cadre de partenariat et avenants avec les Universités de Lille 1, 2 et 3 dans le cadre du projet « demain l'université » afin d'approfondir le dispositif d'orientation active et ses avenants : période 2019-2021
- Convention de partenariat avec le Lycée Cousteau de Wasquehal portant organisation pédagogique, administrative et financière de la section de technicien supérieur « qualité dans les industries agroalimentaires et les bio industries » - BTS BIO QUALITE et ses avenants et convention d'accueil au SRH pour ces étudiants
- Convention-type avec le GIP FCIP et CFA portant création d'unités de formation par apprentissage à compter du 01/01/23 et convention de participation à l'investissement des UFAs pour 2023
- Convention de mise à disposition de matériels au profit du lycée Valentine Labbé par le GIP-FCIP au titre du CFA académique
- Convention tripartite et avenants avec AFI24 et le lycée Gustave EIFFEL d'Armentières portant création d'unité de formation par apprentissage
- Conventions annuelles de partenariat avec BGE Hauts de France pour éveil à l'esprit entrepreneurial dans le cadre de la conduite d'un projet création d'entreprise et ses avenants pour l'organisation de la journée du jury.
- Convention de partenariat avec le lycée Cousteau de Wasquehal dans le cadre du label des métiers
- Convention avec l'établissement français du sang pour la cession de produits issus du sang ou de ses composants à but non thérapeutique et convention cession tubes/tubulures d'échantillons de sang ou produits dérivés à usage non thérapeutique et ses avenants
- Convention du groupement d'établissements GRETA LILLE METROPOLE dont le lycée Gaston Berger de Lille est l'établissement support + Convention de financement et de mise à disposition d'équipement en 2022
- Convention avec le GRETA Lille Métropole relative au versement d'aide à la restauration et de premier équipement pour les apprentis du Greta dont la formation se déroule au lycée
- Conventions de prestations de service dans le cadre des formations par apprentissage de stagiaires GRETA
- Conventions de stage pour lycéens et étudiants
- Convention avec la mairie de La Madeleine pour l'utilisation des installations sportives et conventions de mise à disposition exceptionnelle de salles, convention d'apprentissage de la natation scolaire

- Convention de groupement de services avec le lycée Pays de Condé sur l'Escaut pour les services du DAIP
- Convention d'hébergement à l'internat avec des EPLE et avenants, plus particulièrement avec le lycée Pasteur de Lille, Lp Mongy de Marcq en Baroeul
- Convention de groupement de services et commandes avec le lycée d'Haubourdin pour le marché Contrôle bactériologique et suivi de l'hygiène 2022-2024, le marché pour vérification et entretien du désenfumage 2021-2023 et 2024-2026
- Convention de groupement de services et commandes avec le lycée Paul DUEZ de Cambrai pour l'épicerie 2020-2021 PUIS prolongation à partir de 2022
- Convention de groupement de services et commandes avec le lycée Maurice Duhamel de Loos pour les produits laitiers, ovo produits et traiteurs à partir de sept 2022
- Convention de groupement de services et de commandes avec le lycée Voltaire de WINGLES pour les fruits et légumes frais BIO (2020-2023)
- Convention de groupement de services et commandes avec le lycée Voltaire de WINGLES pour les fruits, légumes et poissons pour sept 2022 à aout 2025
- Convention de groupement de commandes pour la fourniture de la téléphonie fixe pour les lycée publics adhérents de la région Hauts de France (2020-2024)
- Conventions de groupement de services et commandes avec le lycée Gustave Eiffel d'Armentières pour les produits d'hygiène pour 2023-2025 et la papeterie pour 2023-2025
- Convention de groupement de services et commandes avec le lycée Eugène Woillez à Montreuil pour le nettoyage des hottes du restaurant scolaire pour la période 2023-2024
- Convention de groupement de commandes avec le lycée Louis PASTEUR de Lille pour La fourniture de viande fraîche, cuites et charcuterie à partir du 01/09/2021 jusqu'au 31/08/2024.
- Convention de groupement de commandes avec le lycée Louis PASTEUR de Lille pour les produits alimentaires surgelés du 01/01/2022 au 31/08/2022 puis à partir du 01/09/2022
- Convention de prestation de services avec le Groupement d'intérêt public Formation tout au long de la vie de Nancy pour la mise à disposition gracieuse de l'application informatique TRIADE relative au calcul des frais de déplacement.
- Convention d'adhésion au groupement de commandes en vue de l'achat d'électricité avec la Région Nord Pas-de-Calais, le Département du Nord, le Département du Pas-de-Calais, le SDIS 59, le SDIS 62, en application de l'article 8 du code des marchés publics, le coordonnateur étant le Département du Nord. > renouvellement pour la période 2022 à 2026
- Convention d'adhésion au groupement de commandes en vue de l'achat de gaz naturel à compter du 01/01/2019 dont le coordonnateur est le Conseil Départemental du Pas Calais, associant les deux conseils Départementaux du Nord et du Pas de Calais, la Région hauts de France, les deux SDIS du Nord et du Pas de Calais, les EPLE du Nord et du Pas de Calais. > renouvellement pour la période 2022 à 2026
- Protocole d'accord pour un partenariat entre Passeport Avenir et le lycée pour la CPGE TB
- Convention d'adhésion au groupement de service avec le lycée Gustave Eiffel d'Armentières afin de réaliser selon la paie à façon, les opérations de paye des personnels recrutés par les EPLE dans le cadre de l'assistance éducative et des contrats aidés. et à partir de mai 2016 convention adhésion de groupement de service concernant la gestion des contrats
- Convention d'adhésion au régime d'assurance chômage pour les agents non titulaires.
- Convention d'adhésion au centre de prévention et d'éducation pour la santé de l'institut Pasteur de Lille pour examen périodique de santé aux lycéens concernés et ses avenants
- Autorisation donnée au chef d'établissement de signer toute convention ou avenant dans l'intérêt de l'établissement et d'en rendre compte au plus proche Conseil d'Administration

CONVENTION PARTENARIALE – Année scolaire 2023-2024

ENTRE

- L'association *Le Bec et la Plume*, ayant son siège au 9 rue Angellier 59000 Lille, représentée par sa présidente Margaux BIELLE, ci-après nommée «Le Bec et la Plume»

D'une part,

ET

- L'établissement scolaire Valentine Labbé au 41 rue Paul Doumer BP 20226 - 59563 La Madeleine Cédex, représenté par son coordinateur MATHIEU DESPRETZ, ci-après nommé «Lycée Valentine Labbé»

D'autre part.

PRÉAMBULE

Le Bec et la Plume est une association qui promeut l'art oratoire au sein de Sciences Po Lille et au sein de la métropole lilloise, à travers ses deux composantes que sont le débat et l'éloquence. L'association de Sciences Po Lille a pour objectif la démocratisation de l'aisance à l'oratoire et de l'éloquence. C'est d'ailleurs dans cette optique que, depuis quatre ans, Le Bec et la Plume intervient dans les collèges et lycées de la métropole lilloise, par le biais d'ateliers aussi ludiques que variés. Le but de l'association est de promouvoir l'art oratoire, d'initier à l'éloquence les personnes désireuses d'acquérir plus d'aisance à l'oral, et surtout de partager conseils et astuces à tous.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

L'association Le Bec et la Plume s'engage à intervenir au sein de l'établissement Lycée Valentine Labbé, à raison de 12 ateliers pédagogiques au cours de l'année scolaire 2022-2023. Ces ateliers se tiendront dans les locaux du lycée Valentine Labbé aux dates suivantes :

05/10/23 - 12/10/23 - 19/10/23 - 09/11/23 - 16/11/23 - 23/11/23 pour la première session, au profit des classes de 2GT1, 2GT2, 2ASSP1.

18/01/24 - 25/01/24 - 01/02/24 - 08/02/24 - 15/02/24 - 22/02/24 pour la seconde session, au profit des classes de 2GT4, 2GT7, 2ASSP3.

La finale sera organisée au sein de Sciences Po Lille le 30 mars 2024, (date et lieu à confirmer). La formation sera axée sur des thèmes choisis par les formateurs du Bec et la Plume. Un support financier sera accordé à l'association Le Bec et la Plume à hauteur de 15 euros par atelier (2 heures de présence par atelier).

Article 2 : Motivation de l'engagement

La présente convention est mise en place suite aux motivations suivantes :

- La volonté de démocratiser l'art oratoire et l'éloquence jusque dans les collèges
- La volonté d'accompagner des élèves en difficultés dans leur apprentissage de l'aisance à l'orale et en public
- La volonté de créer un projet d'art oratoire au terme des ateliers dispensés

Article 3 :Durée de la convention

La présente convention est consentie jusqu'à la fin du cycle, soit après le déroulement de la finale du concours d'éloquence organisée à Sciences Po Lille

Article 4:Engagement de l'association Le Bec et la Plume

L'association Le Bec et la Plume s'engage à intervenir aux dates citées à l'article 1, et du même fait à fournir des encadrants expérimentés en art oratoire, à raison de minimum deux formateurs par atelier.

Article 5:Engagement de l'établissement

L'établissement s'engage à accueillir les intervenants du Bec et la Plume, à fournir les locaux disponibles pour le bon déroulement des ateliers, à permettre la réalisation de ces ateliers par un support financier, ainsi qu'au remboursement des frais de transports des intervenants du Bec et la Plume, à hauteur d'un titre de transport aller-retour en transport en commun sur le réseau Ilévia (2 trajets unitaires) . Le lycée Valentine Labbé s'engage également à l'organisation d'un buffet, lors de la finale du concours d'éloquence, organisée à Sciences Po Lille.

Article 6 : Co-partenariat

Les ateliers établis et organisés par les intervenants de l'association étudiante Le Bec et la Plume, pourront être soutenus, pensés et encouragés par d'autres associations étudiantes, sous réserve que ces dernières soient encadrées par l'association Le Bec et la Plume et qu'elles suivent les mêmes responsabilités d'engagement que Le Bec et la Plume, comme exposés dans l'Article 5.

La présente convention autorise d'autres associations étudiantes à s'associer avec Le Bec et la Plume afin de partager leur expérience, leurs conseils, et leur soutien matériel et de main d'œuvre pour la réalisation des ateliers.

Article 7 : Assurances

Il appartient aux deux parties de la présente convention de contracter l'ensemble des assurances nécessaires au bon déroulement de son action, notamment responsabilité civile et risque d'annulation. En cas de défaut de toute partie sur ce point, la responsabilité de l'association Le Bec et la Plume ne pourra pas être engagée ou recherchée.

Article 8 : Renouvellement

La présente convention pourra faire l'objet d'un renouvellement dans les conditions définies par les deux parties lors d'une réunion de bilan fixée à la demande de l'une ou l'autre des parties, permettant d'évaluer le projet sur tous ses plans.

Le renouvellement fera alors l'objet d'une convention seconde spécifique précisant les modalités.

Article 9 :Avenants

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

Article 10 : Litiges et résiliation

En cas de limite s'élevant en relation avec l'exécution du projet exposé dans la présente convention, les deux parties s'obligent à une phase préliminaire de conciliation pendant une période d'un mois. Au cas où aucune solution amiable ne pourrait intervenir au cours de cette phase, le Tribunal administratif de Lille sera seul compétent du jugement final.

En cas d'annulation, de report ou d'interdiction du projet par disposition légale, les parties se rapprocheront afin de convenir ensemble de la nouvelle tournure du projet.

Fait à La Madeleine en deux exemplaires, le 09 novembre 2024.

- Le président de l'association étudiante « Le Bec et la Plume », Margaux BIELLE

- Le coordinateur du lycée Valentine Labbé, Mathieu DESPRETZ

La Provisoire -

**LYCEE
VALENTINE LABBE**
41, rue Paul Doumer
59110 LA MADELEINE



0590122M
ACADEMIE DE LILLE
LYCEE POLYVALENT VALENTINE LABBE
41 RUE PAUL DOUMER
59563 LA MADELEINE CEDEX
Tel : 0320630263

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 48
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 22/11/2023
Réuni le : 30/11/2023
Sous la présidence de : Caroline Bertolotti
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Exercice : 2023
Numéro de la DBM : 2
Budget d'origine :
Budget primitif : ☒ [X]
Budget annexe : ☐ []
Pièce(s) jointe(s)
☒ [X] Oui ☐ [] Non Nombre: 3

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration
valide la DBM pour vote prévoyant un prélèvement sur le FDR d'un montant de 50 000 euros

Résultats du vote	
Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Suivi de l'acte : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE POLYVALENT VALENTINE LABBE - LA MADELEINE - 0590122M

Emetteur : Conseil d'administration

Thème : Budgétaire et financier

Type : Acte transmissible

Numéro de l'acte : 48

Année scolaire : 2023-2024

Date de signature : 01/12/2023

Date de transmission : 01/12/2023

Date de réception EN : 01/12/2023

Date de réception CT : 01/12/2023

Date d'exécution : 16/12/2023

Action	Date	Acteur	Entité
Création	27/11/2023 07:18:21	Ludivine Delepierre	EPLE
Signature	01/12/2023 16:10:10	Caroline Bertolotti	EPLE
Transmission	01/12/2023 18:25:28	Caroline Bertolotti	EPLE
Réception ACL EN	01/12/2023 18:25:28		ACL EN
Réception ACL CT	01/12/2023 18:25:28		ACL CT
Démarrage de l'instruction	04/12/2023 08:04:44	Sophie Duhautois	ACL EN
Démarrage de l'instruction	08/12/2023 08:51:38	Lasser CHAKER	ACL CT
Signature de l'instruction avec validation de l'acte	08/12/2023 08:54:57	Lasser CHAKER	ACL CT

BICT_20232024_48_0590122M_231208085437

059007XF

ACADEMIE DE LILLE

CONSEIL REGIONAL DU NORD PAS DE CALAIS

151 AVENUE PRÉSIDENT HOOVER

59555 LILLE CEDEX

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE POLYVALENT VALENTINE LABBE-0590122M

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement de l'acte : 48

Année scolaire : 2023-2024

Par délégation du Président du Conseil régional

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :



Accusé de réception d'un acte budgétaire
Identifiant : 50c57416-d8a4-41d1-a323-fe80437efa41
Année scolaire : 2023-2024
N° acte : 48
Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote
N° EPLE : 0590122M
Emetteur : Conseil d'administration
Établissement : LYCEE POLYVALENT VALENTINE LABBE 59563 LA MADELEINE CEDEX
Date de validation : 01/12/2023
Signataire : Caroline BERTOLOTTI
Date de transmission : 2023-12-01 18:25:28
Transmetteur : Caroline BERTOLOTTI
Destinataire :
CONSEIL REGIONAL DU NORD PAS DE CALAIS
Date de réception par l'acl : 2023-12-01 18:25:28



Accusé de réception d'un acte budgétaire
Identifiant : f10a0247-9c4a-4c27-a869-e482826fef5c
Année scolaire : 2023-2024
N° acte : 48
Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote
N° EPLE : 0590122M
Emetteur : Conseil d'administration
Etablissement : LYCEE POLYVALENT VALENTINE LABBE 59563 LA MADELEINE CEDEX
Date de validation : 01/12/2023
Signataire : Caroline BERTOLOTTI
Date de transmission : 2023-12-01 18:25:28
Transmetteur : Caroline BERTOLOTTI
Destinataire :
RECTORAT ACADEMIE DE LILLE
Date de réception par l'acl : 2023-12-01 18:25:28

Académie :
LILLE

Exercice : 2023

MINISTÈRE : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Région :
HAUTS-DE-FRANCE

Établissement : 0590122M

LYCEE POLYVALENT VALENTINE LABBE
41 rue PAUL DOUMER
226
59563 LA MADELEINE CEDEX

Pour les A.C.

Téléphone : 0320630263

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° DBM2300012

Présentée pour vote au Conseil d'administration

Bertolotti Caroline chef d'établissement

EM VALENTINE LABBE
Le 16/12/2023
MAD

acte exécutoire et publié le 16/12/2023

Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration n° DBM2300012

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	OUVERTURES DE CREDITS	PRÉVISIONS DE RECETTES	DIFFÉRENCE RECETTES-DÉPENSES	
ACTIVITES PEDAGOGIQUES	909 167.26	847 667.26	- 61 500.00	
VIE DE L'ELEVE	386 014.66	386 014.66	0.00	
ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE	888 391.38	867 391.38	- 21 000.00	
Total SERVICES GENERAUX (1)	2 183 573.30	2 101 073.30	- 82 500.00	
SERVICE SPECIAL CAMPUS	186 249.75	186 249.75	0.00	
RESTAURATION ET HEBERGEMENT	566 158.34	526 158.34	- 40 000.00	
Total SERVICES SPECIAUX (2)	752 408.09	712 408.09	- 40 000.00	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	2 935 981.39	2 813 481.39	- 122 500.00	

ORDONNATEUR : Bertolotti Caroline

COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Dupre Jean-Maxence

Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration n° DBM2300012

PREVISIONS BUDGETAIRES							
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
	DEPENSES			RECETTES			
	Rappel des crédits ouverts (Budget initial + DBM exécutoires)	Vote du conseil d'Administration	Total des crédits ouverts	Cadre réservé aux Autorités de Contrôles	Rappel des recettes admises (Budget initial + DBM exécutoires)	Vote du conseil d'Administration	Total des prévisions de recettes
ACTIVITES PEDAGOGIQUES	909 167.26	0.00	909 167.26		847 667.26	0.00	847 667.26
VIE DE L'ELEVE	386 014.66	0.00	386 014.66		386 014.66	0.00	386 014.66
ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE	878 391.38	10 000.00	888 391.38		867 391.38	0.00	867 391.38
Total SERVICES GENERAUX (1)	2 173 573.30	10 000.00	2 183 573.30		2 101 073.30	0.00	2 101 073.30
SERVICE SPECIAL CAMPUS	186 249.75	0.00	186 249.75		186 249.75	0.00	186 249.75
RESTAURATION ET HEBERGEMENT	526 158.34	40 000.00	566 158.34		526 158.34	0.00	526 158.34
Total SERVICES SPECIAUX (2)	712 408.09	40 000.00	752 408.09		712 408.09	0.00	712 408.09
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	2 885 981.39	50 000.00	2 935 981.39		2 813 481.39	0.00	2 813 481.39
				Résultat prévisionnel	- 72 500.00	- 50 000.00	- 122 500.00
				CAF ou IAF	- 61 500.00	- 50 000.00	- 111 500.00

SECTION OPERATIONS EN CAPITAL	
-------------------------------	--

ORDONNATEUR : Bertolotti Caroline
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Dupre Jean-Maxence

Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration n° DBM2300012

Réalisation de l'équilibre budgétaire			
Rappel de la section de fonctionnement			
	Dépenses		Recettes
Section de fonctionnement	2 935 981.39		2 813 481.39
	Résultat prévisionnel		- 122 500.00

Tableau prévisionnel de financement			
	Emplois		Ressources
Opérations d'investissement	0.00		0.00
IAF	111 500.00		0.00
Allégations ou cessions immobilières			0.00
Prélèvements sur fonds de roulement	0.00		161 500.00
Total	111 500.00		161 500.00

Montant du fonds de roulement		
Montant au dernier compte financier	Prélèvements déjà autorisés	FDR estimé
278 793.05	111 500.00	117 293.05

dans les prélèvements déjà autorisés, il y a une erreur de report : 61500 € ont été autorisés au budget initial. Ici le rport tient compte du prélèvement proposé de 50 000 € à tort

Compte tenu du problème de report, il faut lire 167 293.05 € au lieu de 117 293.05 €

Il faut lire 61500 € et non pas 111500 €
(cf p3)

DBMV n°DBM2300012				Date résultat du CA : 01/12/2023		Réf :		Opération n° OP23000032			Type opération : 32 – Prélèvement sur fonds de rouf			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits		Prévisions de recettes		Totaux		Totaux		
						Rappels	Modifications	Rappels	Modifications	Rappels	Modifications	Rappels	Totaux	
1	ALO	ENERGI	OGAZ		ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE ENERGIE GAZ	376 727.37	10 000.00							
2	SRH	REPAS	ODENR		RESTAURATION ET HEBERGEMENT REPAS Dérivés	282 192.03	40 000.00							

Demande Utilisateur : R-177791

Organisation

0590122M - LYCEE POLYVALENT VALENTINE LABBE

Impact

Tout le monde

Demandeur

LUDVINE DELFIERRE

Date de début

01/12/2023 10:20:47

Bénéficiaire

LUDVINE DELFIERRE

Dernière mise à jour

01/12/2023 10:20:48

Service

CHOLE

Sous catégorie

Budget

Titre

PROBLEME DE REPORT DBM VOTE - P00692 0590122M -
UTILISATEUR 009LUDIVINEREGNIEZ001

Description

Bonjour

en pièce jointe, je vous transmets une DBM POUR VOTE sur laquelle apparaît un problème au niveau de report au niveau du calcul du fonds de roulement.

En effet, il y a un problème de report sur les prélèvements autorisés page 4 : la somme inscrite de 111500 € tient compte à juste titre du montant autorisé au budget initial pour 61500 € MAIS ajoute le prélèvement proposé de 50 000€ à tort. (cf-annotation sur le DBM)

Est-il possible de prévoir un correctif afin d'obtenir des bons reports

Fil de discussion public



Pièces jointes (2)

 Annuler

 Mettre à jour

0590122M
ACADEMIE DE LILLE
LYCEE POLYVALENT VALENTINE LABBE
41 RUE PAUL DOUMER
59563 LA MADELEINE CEDEX
Tel : 0320630263

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : subvention FSL 2023-2024

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 49
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 22/11/2023
Réuni le : 30/11/2023
Sous la présidence de : Caroline Bertolotti
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide :
Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

l'affectation en totalité de la dotation 2023-2024 d'un montant de 25000 euros pour le FSL en sachant que ce dernier peut à la fois financer les aides liées à l'hébergement et à la restauration en plus des aides d'urgence.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0



**ACADÉMIE
DE LILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Nord

Division des Élèves
et de la Vie des Établissements
Bureau des Crédits et de la Contractualisation

DEVE / BCC

Affaire suivie par :

Julia PIRA

Tél : 03.20.62.33.46

Mél : dsden59.deve-bcc@ac-lille.fr

144 rue de Bavay
59000 Lille

Lille, le 6 novembre 2023

Monsieur ou Madame le Chef d'établissement
du

LPO VALENTINE LABBE - LA MADELEINE

**Objet : Notification de crédits fonds sociaux – Année scolaire 2023-2024.
Vie de l'élève (BOP 230)**

Je vous informe qu'une subvention au titre des fonds sociaux pour l'année scolaire 2023-2024 vous est
déléguée pour un montant de :

25000 Euros

Cette dotation inclut le financement de l'aide académique à l'internat.

Conformément aux préconisations de l'Annexe 4 de l'Instruction codificatrice M9.6 afin de permettre le report d'informations auprès de l'État, il vous appartient d'inscrire budgétairement cette dotation en utilisant le code activité **16FS** pour la part affectée au Fonds social Collégien/Lycéen et **16FSC** pour la part affectée au Fonds Social des Cantines (s'agissant d'une ressource affectée, ce code sera utilisé en dépenses et en recettes). Je vous informe que ces crédits doivent être utilisés sur une durée de quatre années à partir de leur notification. Les sommes non employées seront alors susceptibles d'être restituées après enquête sur l'utilisation de la subvention.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour la Rectrice, et par délégation,
L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services
de l'éducation nationale du Nord,

SIGNÉ

Olivier COTTET

APPEL A PROJET FONDS DE VIE LYCEENNE 2023

FICHE PROJET

La fiche projet est à retourner **sous format Word** au plus tard le ?

au Rectorat – SCAPPE – BPESC

ce.davl-lille@ac-lille.fr

Attention

- Un seul projet par établissement.

Dans le cas où il s'agit d'un projet inter-établissements, le deuxième établissement peut être un collège et les EPLE concernés sont autorisés à déposer un autre projet.

- La demande maximale d'aide financière est de 1 500 euros ?

I – STRUCTURE

ETABLISSEMENT 1

PORTEUR DU PROJET (*sera destinataire de la subvention éventuelle*)

UAI : Nom EPLE : Lycée Valentine Labbé

Adresse : 41 rue Paul Doumer – 59110 – LA MADELEINE

Téléphone : 03.20.63.02.63

Courriel : ce.0590122m@ac-lille.fr

Nom du chef d'établissement : Me BERTOLOTTI

Responsable(s) du projet et comité de pilotage du projet

Nom : ROUZE Prénom : Violaine Fonction : Professeur STMS Téléphone : 07.86.11.70.91

Courriel : vio.rouze@orange.fr / violaine.rouze@ac-lille.fr

Nom : DE SAINT GHISLAIN Prénom : Christophe Fonction : Professeur Lettres Histoire

Nom : DJERDEM Prénom : Nadia Fonction : Professeur Lettres Histoire

Nom : LESAGE Prénom : Johann Fonction : Professeur STMS

Nom : BOULET Prénom : Sébastien Fonction : Professeur Arts appliqués

EPLE : Lycée Valentine Labbé Adresse : 41 rue Paul Doumer – 59110 – LA MADELEINE

II – DESCRIPTION DU PROJET

LE PROJET

Intitulé du projet : « Santé Bien être Solidarité Climat »

Thématique : (cocher la ou les cases correspondantes)

☒ **X Education au développement durable**

☐ Promotion des valeurs de la République et de l'engagement des élèves

☐ Prévention et lutte contre les discriminations et le harcèlement

☒ **x Ressenti et bien-être des élèves**

☐ Autres, précisez :

Résumé du projet :

Afin d'élargir le projet « favorisons l'écocitoyenneté » mis en place l'an dernier au sein de l'établissement par les étudiants de BTS ESF, nous aimerions valoriser l'implication d'élèves de deux classes de premières ASSP et AEPA dans l'organisation et l'animation d'actions auprès des élèves du lycée sur le thème du développement durable.

Ces actions s'orienteraient plus spécifiquement sur l'impact du climat sur nos vies actuelles, sur notre santé et la prise en compte de ces réalités dans la solidarité locale et internationale.

Le projet consisterait à former les 65 élèves acteurs avec des partenaires référencés tels que l'AROEVEN avec lequel nous travaillons depuis plusieurs années maintenant, GAIA qui a su adapter de nombreux projets et animations sur ce thème et ENACTUS dans le cadre de la méthodologie de projet.

Ces élèves ambassadeurs du projet seraient ensuite chargés d'organiser une semaine PHARE sur le thème « SANTE BIEN ETRE SOLIDARITE CLIMAT » au sein du lycée avec peut être une adaptation du projet au Collège Yvonne Abbas de La madeleine ou un autre établissement partenaire.

Ils pourraient par exemple créer une exposition interactive, un escape game à proposer à plusieurs classes, une frise du climat, des jeux et activités sur les thématiques reliées : alimentation durable, impact du climat, gestion des déchets, préservation de l'eau, réduction des énergies, santé bien être, solidarité locale et internationale, transports éco citoyens, préservation de la biodiversité...

Le projet permettrait de réinvestir les jeux achetés l'an dernier et de les optimiser, de les faire connaître et en faire profiter aux différentes classes du lycée.

Par ailleurs, les questions environnementales générant des inquiétudes réelles chez les jeunes, nous pourrions également réinvestir le matériel acheté il y a quelques années dans le cadre d'un projet Bien Etre avec l'animation d'ateliers de relaxation, de détente et de bien-être.

DETAILS DU PROJET**Constats à l'origine du projet :**

Les préoccupations environnementales des Français en 2022 se résument à des sujets d'actualités :

- Le réchauffement de la planète. ...
- Les catastrophes naturelles (inondations, tempêtes, ...) ...
- La pollution de l'eau, des rivières et des lacs. ...
- La pollution de l'air. ...
- La disparition de certaines espèces végétales ou animales. ...
- L'augmentation des déchets des ménages.

Entre 2010 et 2020, le réchauffement de la planète s'est largement imposé comme la principale préoccupation environnementale des Français (+ 23 points). Ce sujet devance désormais nettement la pollution de l'air et les catastrophes naturelles et atteint en 2020 un niveau record.

Les attentes citoyennes sur les questions de santé environnement sont de plus en plus fortes.

Par ailleurs, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime que 23 % des décès et 25 % des pathologies chroniques dans le monde peuvent être attribués à des facteurs environnementaux et comportementaux.

Ils peuvent contribuer à de nombreuses maladies d'origine souvent pluri-factorielle : cancers, pathologies respiratoires, allergies, asthmes, maladies cardiovasculaires, diabète, obésité, etc. Enfin, la pandémie de Covid-19 rappelle les liens étroits entre la santé humaine, la santé animale et la santé de l'environnement.

La transition écologique nécessaire implique largement les jeunes qu'il faut inciter à devenir acteur de leur avenir afin de répondre aux enjeux écologiques du 21^e siècle.

Objectifs du projet :**Objectif général :**

Sensibiliser les lycéens aux enjeux de la transition écologique et à l'impact de l'environnement sur notre santé afin qu'ils puissent organiser et mettre en place des actions d'information et de sensibilisation sur ces thématiques de développement durable dans le cadre d'une semaine PHARE et d'actions parallèles.

Objectifs opérationnels :

- Organiser une formation « d'Ambassadeurs développement durable » pour les élèves de premières bac pro ASSP (accompagnement soins et services à la personne) et AEPA (animateur enfants personnes âgées) (AROEVEN)
- Participer à des ateliers de sensibilisation et de réflexion sur les thématiques du développement durable (GAIA)

- Animer des jeux de sociétés déjà existants visant la sensibilisation des élèves du lycée au développement durable
- Créer des outils pédagogiques, des jeux, des ateliers et une exposition interactive sur le thème « SANTE BIEN ETRE SOLIDARITE CLIMAT »
- Animer des ateliers de Bien être, relaxation
- Développer l'autonomie et les responsabilités des élèves et valoriser leur implication dans l'établissement par un engagement citoyen.
- Réaliser et diffuser des supports de communication visuelle de sensibilisation et d'information pour mobiliser les jeunes sur les thématiques du développement durable (affiches, dépliants, flyers...) en vue d modifier les comportements et de tendre vers une transition écologique.
- Mobiliser les élèves de deux classes et une équipe pédagogique autour d'un axe commun en favorisant le travail d'équipe interclasses et interdisciplinaire.

Articulation avec le(s) projet(s) d'établissement, CVL, MDL... :

Le projet d'établissement favorise l'implication des élèves et des personnels dans des actions de sensibilisation valorisant les savoirs faire de chacun.

Le développement durable devient une préoccupation mondiale et se doit d'être développé au quotidien dans les établissements scolaires et les pratiques quotidiennes.

Les jeunes doivent devenir acteurs de leur avenir et s'impliquer dans des actions de préservation de l'environnement et de transition écologique à leur échelle.

CALENDRIER PREVISIONNEL

Calendrier prévisionnel (date début et fin projet) :

Rentrée 2023 :

- Concertation des partenaires et intervenants
- Présentation du projet aux deux classes d'élèves porteurs du projet

Septembre – Octobre 2023 : FORMATION ET SENSIBILISATION :

- Formation des ambassadeurs « développement durable » par l'AROEVEN
- Sensibilisation des élèves ambassadeurs à travers des ateliers participatifs à GAIA
- Utilisation des jeux de développement durable en classe par les élèves ambassadeurs pour les former et favoriser leur recul et analyse des objectifs de développement durable
- Préparation et apports théoriques par les enseignants de lettres histoire
- Echanges, débats sur les sujets traités.

Novembre - Décembre 2023 : PREPARATION DES ATELIERS , ANIMATIONS ET DE L'EXPOSITION DE LA SEMAINE « SANTE BIEN ETRE SOLIDARITE CLIMAT »

- Analyse des idées des élèves et répartition des groupes de travail
- Concertation des enseignants des deux classes pour valider les choix des commissions de travail
- Préparation des ateliers, jeux, exposition interactive, supports d'intervention
- Concertation régulière des enseignants coordonnant le projet

Janvier 2024 : BILAN INTERMEDIAIRE (une seule séance en raison du stage des élèves)

- Point d'avancement du projet avec restitution des groupes de travail en salle polyvalente avec les deux classes porteuses du projet, ajustements si besoin.
- Finalisation des ateliers, jeux, exposition interactive, supports d'intervention

Février 2024 : EDITION DES SUPPORTS DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION (une seule séance en raison du stage des élèves)

- Préparation de supports d'information et de sensibilisation au développement durable
- Préparation des invitations et des supports de communication

Mars 2024 : ANIMATION DE LA SEMAINE PHARE « SANTE BIEN ETRE SOLIDARITE CLIMAT » AU LYCEE

- Finalisation du projet
- Préparation d'un questionnaire d'évaluation
- Animation de la semaine PHARE « SANTE BIEN ETRE SOLIDARITE CLIMAT » auprès des lycéens
- Dépouillement des questionnaires / Bilan du projet / Synthèse écrite

Avril 2024 : ANIMATION DE LA SEMAINE PHARE « SANTE BIEN ETRE SOLIDARITE CLIMAT » AU COLLEGE

- Adaptation du projet au public des collégiens
- Préparation d'un questionnaire d'évaluation

- Animation de la semaine PHARE « SANTE BIEN ETRE SOLIDARITE CLIMAT » auprès des collégiens
- Dépouillement des questionnaires / Bilan du projet / Synthèse écrite

ELEVES CONCERNES

Effectif total de l'EPL : 2100
Nombre d'élèves concernés par le projet : 55 élèves de Première ASSP et AEPA pour l'organisation. Environ 300 élèves pourraient participer aux activités proposées lors de la semaine phare par roulement.
Niveaux de classes concernés : invitation des 12 classes de secondes professionnelles, générales et technologiques en priorité avec ouverture aux classes de premières si possible.
Nombre d'élèves participant à la conception du projet : 55

EQUIPE EDUCATIVE

Nombre d'enseignants impliqués (préciser leur discipline) : 5 professeurs responsables du projet et les professeurs principaux des classes de lycée pour l'accompagnement des classes invitées.
Autres personnels impliqués (préciser leur fonction) : les proviseurs adjointes pour l'invitation des classes lors de la semaine PHARE, les CPE, les AED.

LES PARTENARIATS

<u>Quels sont les partenariats extérieurs envisagés ?</u> AROEVEN de Lille pour la formation des « Ambassadeurs développement durable ». GAIA pour les ateliers de sensibilisation au développement durable. ENACTUS pour l'accompagnement à la démarche de projet en DUO. Eventuellement le collège Yvonne Abbas de La Madeleine ou un établissement similaire si le temps nous permet de reconduire la semaine phare « SANTE BIEN ETRE SOLIDARITE CLIMAT » en Avril dans leur établissement.

BUDGET PREVISIONNEL

Attention : la demande maximale d'aide financière est de 1 500€

COÛT TOTAL estimatif du projet : 1500 €

RECETTES	NATURE DES DEPENSES
Part EPLE : 300€	Déplacements élèves : 0
Part MDL :	Intervenants extérieurs : 1000€ dont : - formation AROEVEN : 600€ - interventions GAIA : 400€
Autres aides financières, précisez :	Autres (précisez) : Papeterie, impression des affiches de l'exposition, matériel d'édition de jeux et communication du projet, achat d'une machine à pins pour créer des pins de sensibilisation distribués aux élèves : 500€ Matériel d'aménagement de l'espace de biodiversité du lycée : 300€
Montant de la demande d'aide financière : 1500€	
Total : 1800€	
	Total : 1800€

Quels autres moyens l'établissement est-il susceptible d'engager ?

- Mise à disposition de salles pour la formation.
- Organisation du prêt des outils pédagogiques.

IV – EVALUATION DU PROJET**Effets attendus**

Sur les élèves :	Echanges et intérêts pour le sujet, développer la mobilisation et l'implication des jeunes dans le domaine du développement durable. Modification des comportements des élèves (éco gestes, lutte contre le gaspillage alimentaire, tri et réduction des déchets, ...) Détente et bien être au sein de l'établissement.
Sur l'établissement et son environnement :	Favoriser un bon climat scolaire et des attitudes éco citoyennes Développer la prise en charge des élèves et leur implication dans l'établissement Valoriser les initiatives des élèves en matière de développement durable Favoriser les liens entre les élèves et l'équipe pédagogique et de la vie scolaire

Mode d'évaluation envisagé :

Un questionnaire d'évaluation sera diffusé aux élèves ayant participé aux activités et animations proposées et à leurs professeurs.

Signature du chef d'établissement

Date :

Signature du chef d'établissement :

Attention la signature de l'ensemble des chefs d'établissement concernés par le projet est requise.

Vous pouvez joindre à cette demande, tout document pouvant apporter des précisions sur le projet proposé.